Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

L'ordre du jour est abordé.

Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 30 janvier 2024 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM

Point 2 Décisions financières
a. Approbation du Compte de Gestion 2023
b. Approbation du Compte Administratif 2023
c. Affectation du résultat 2023 dans le budget 2024
d. Budget Primitif 2024

Point 3 Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP
a. Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)
b. Collectivités non affiliées conventionnées

Point 4 Protection sociale complémentaire – convention de participation en prévoyance

Point 5 Présentation du Rapport Social Unique 2022

Point 6 Plan de formation 2024 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Point 7 Rapport d'activité 2023

Point 8 Interrégion

Point 9 Informations
a. Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin
b. Liste des marchés à procédure adaptée

Point 10 Divers

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

ordre_du_jour

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T10-44-54.00 (MI252264111)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-ordre_du_jour-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Ordre du jour du Conseil d'Administration du 28/03/2024

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_ordre_du_jour.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **10:44**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **10:44**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **10:50**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 1 : **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 30 janvier 2024 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM**

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024, a été transmis via le Cloud du Centre de Gestion FPT 68 aux Conseillers en date du 08 mars 2024.

Le Centre de Gestion n'a enregistré aucune demande de modification.

Ce procès-verbal ne soulevant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024
Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :
- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point1

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T10-47-36.00 (MI252264367)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point1-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 26 mars 2024 à 08h30 à la salle La Vigneraie à Wettolsheim

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_1.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **10:47**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **10:47**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **10:54**	

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
Séance du 30 janvier 2024

Ordre du Jour

Point 1	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 30 janvier 2024 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
Point 2	Débat d'Orientation Budgétaire
	a) Éléments pour les orientations budgétaires 2024
Point 3	Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
Point 4	Règlement intérieur du CDG 68
	a) Adoption du règlement
	b) Modification de délibérations
Point 5	Charte informatique du CDG 68
Point 6	Concours : rémunération des intervenants
Point 7	État du personnel
Point 8	Fédération Nationale des CDG
Point 9	Interrégion
Point 10	Information
	a) Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin
	b) Participation du Centre de Gestion à différents cadeaux

REPRÉSENTANTS des MAIRES

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Lucien MULLER	Président		
Jean-Paul JULIEN	Vice-Président		
Denise BUHL	Vice-Présidente		Procuration à Jean-Marc SCHULLER, Maire de Sundhoffen
Serge NICOLE	Vice-Président		
Monique MARTIN	Vice-Présidente		
Paul BASS	Maire de DURRENENTZEN		Procuration à Serge NICOLE, Maire de Wintzenheim
Nadine BOLLI	Maire-adjointe de ROUFFACH		
Jean-Marc DEICHTMANN	Maire de HUNINGUE		
Franck DUDT	Maire du HAUT-SOULTZBACH		Procuration à Nadine BOLLI, Maire-Adjointe de Rouffach
Jean-Marie FREUDENBERGER	Maire de WITTERSDORF		
Guy JACQUEY	Maire d'ORBEY		

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
Séance du 30 janvier 2024

REPRÉSENTANTS des MAIRES

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Marc JUNG	Maire d'ISSENHEIM		
Thierry SAUTIVET	Maire d'APPENWIHR		
Jean-Claude SCHIELIN	Maire de WALDIGHOFFEN		
Pascale SCHMIDIGER	Maire de SAINT-LOUIS		
Jean-Marc SCHULLER	Maire de SUNDHOFFEN		
Véronique SENGLER-WALTZ	Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT		Procuration à Lucien MULLER, Maire de Wettolsheim
Dominique SPRINGINSFELD	Maire de DURMENACH		
Pascal TURRI	Maire de SIERENTZ		Procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de Bollwiller
Antoine VIOLA	Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM		Procuration à Thierry SAUTIVET, Maire d'Appenwihr

REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard GREILSAMMER	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération		
Maurice GUTH	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération		
Thierry NICOLAS	Représentant de la ville de MULHOUSE		Procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
Michèle SENGELEN CHIODETTI	Représentante de la ville de COLMAR		

REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gilles FREMIOT	Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER		Procuration à Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'Ensisheim
Michel HABIG	Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM		
Marcello ROTOLO	Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ		

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 2 : **Décisions financières**

a. Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

La Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace a informé par mail les services du Centre de Gestion de l'exactitude des chiffres du Compte Administratif par rapport à ses chiffres. Le Compte de Gestion transmis par la suite confirme ce point : les résultats du Compte Administratif 2023 sont identiques à la fiche récapitulative du Compte de Gestion ainsi qu'au Compte de Gestion 2023 lui-même.

Le Bureau réuni le 12 mars 2024 propose de soumettre pour approbation le Compte de Gestion au Conseil d'Administration.

Le Conseil adopte le point à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024
Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :
- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point2_a

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-02-15.01 (MI252265702)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point2_a-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : décisions financières : Approbation du Compte de Gestion 2023

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.1. APPROBATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_2a.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:02**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:02**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:08**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 2 : **Décisions financières**

b. Approbation du Compte Administratif 2023

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Il est précisé que le Compte Administratif est présenté par nature, et qu'il tient compte du Budget Primitif 2023 et des Décisions Modificatives ultérieures.

Le Compte Administratif fait apparaître les totaux de réalisation suivants :

Recettes de fonctionnement	15 911 503,15 €
Dépenses de fonctionnement	13 507 363,18 €
Excédent de fonctionnement de clôture	*2 404 139,97 €*
Recettes d'investissement	1 825 476,83 €
Dépenses d'investissement	942 830,05 €
Excédent d'investissement de clôture	*882 646,78 €*
Excédent global de clôture	**3 286 786,75 €**

Ces chiffres se retrouvent dans la balance de clôture transmise par la Paierie de la CEA, jointe en annexe.

La balance générale du Compte Administratif ci-annexée fait apparaître le total des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement par chapitre comptable.

Avant de procéder au vote du Compte Administratif, les membres du Conseil d'Administration présents désignent un Président de séance et Monsieur Lucien MULLER, Président quitte la salle.

Madame Denise BUHL, Vice-Présidente du CDG 68, est ainsi désignée pour présider la séance.

La situation budgétaire est saine et confirme les mesures prises durant les quatre dernières années ainsi que l'accroissement de l'activité de certaines missions.
Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement cumulé permettra d'autofinancer le remboursement du capital de l'emprunt ainsi qu'une partie des travaux du Centre de Gestion.

L'excédent global de clôture baisse de 598 933,13 € passant de 3 885 719,88 € en 2022 à 3 286 786,75 € en 2023. Pour mémoire, sur la période 2014 - 2018 l'excédent a accusé une diminution de 828 761,09 €.

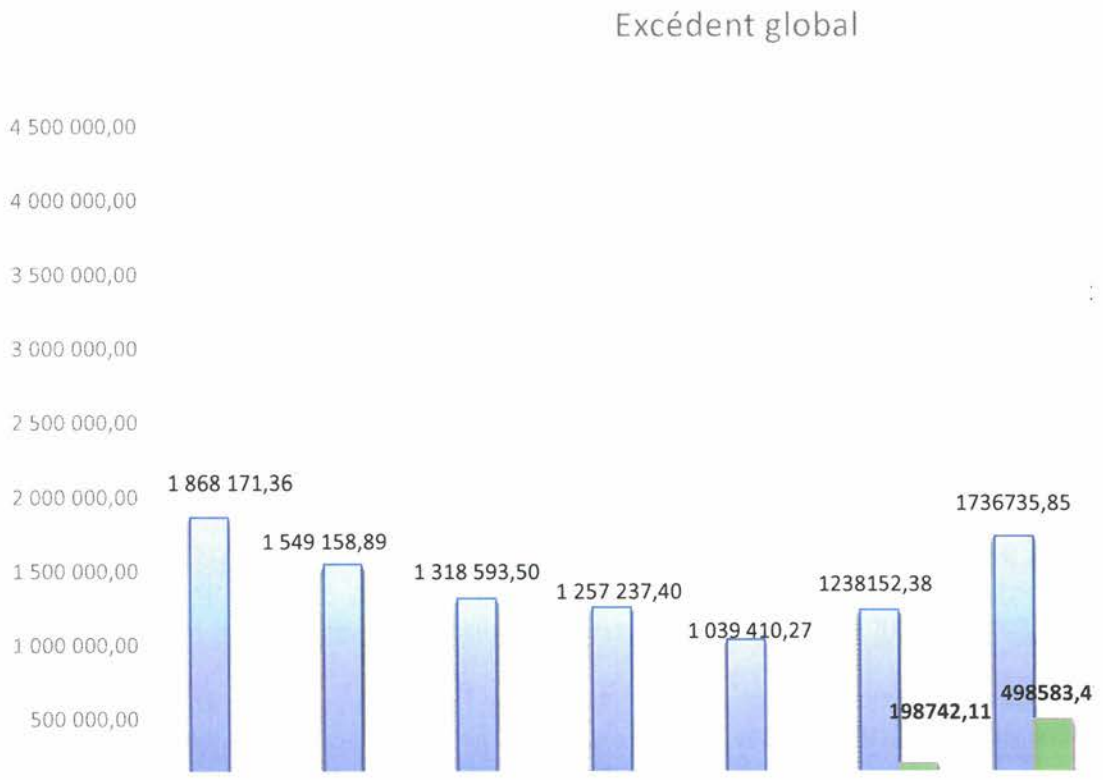

La répartition de cette différence est ventilée de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 214 047,45 €
- Section d'investissement : - 812 980,58 €

Le déficit global constaté sur la gestion 2023 est essentiellement dû au règlement partiel des travaux liés à la réhabilitation du bâtiment 22-24 rue Wilson (645 822,29 €) et au remboursement du prêt relais (170 000,00 €).

En accord avec le bureau, il est proposé d'adopter le Compte Administratif 2023.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Monsieur Lucien MULLER, Président rentre dans la salle et remercie l'Assemblée.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024
Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

BALANCE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 467 370,00	1 033 542,72
012	Charges de personnel	12 267 000,00	12 186 358,16
65	Autres charges de gestion courante	205 500,00	153 220,70
66	Charges financières	10 000,00	7 810,33
67	Charges exceptionnelles	28 000,00	7 127,18
68	Dotations aux amortissements	150 000,00	119 304,09
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	**14 527 870,00**	**13 507 363,18**

	Recettes	Prévu	Réalisé
70	Produit des services et des domaines	12 131 777,48	13 545 233,32
74	Dotations, subventions et participations	91 000,00	93 378,29
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	31 205,68
76	Produits financiers	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	75 000,00	43 904,05
77	Produits exceptionnels	10 000,00	7 689,29
79	Transfert de charges	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 190 092,52	2 190 092,52
	Total recettes de fonctionnement	**14 527 870,00**	**15 911 503,15**

Résultat de fonctionnement de clôture **2 404 139,97**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Prévu	Réalisé	Reports
13	Amortissement des subventions reçues	8 000,00	6 633,26	
16	Remboursement d'emprunts	220 000,00	214 128,49	
203	Frais d'étude, de recherche	0,00	0,00	
205	Logiciels	55 000,00	49 964,19	
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	
2158	Installations, matériel et outillage technique	40 000,00	12 454,80	
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et d'informatique	100 000,00	9 853,20	
2184	Mobilier	30 000,00	696,00	
2185	Matériel de téléphonie	5 000,00	566,76	
2188	Divers	25 000,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	2 711,06	
2318	Travaux divers	1 704 627,36	624 884,63	
238	Avance	75 000,00	20 937,66	
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	
	Total dépenses d'investissement	**2 262 627,36**	**942 830,05**	**0,00**

	Recettes	Prévu	Réalisé	Reports
10221	DGE	0,00	0,00	-
10222	FCTVA	15 000,00	7 338,26	-
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	-
1511	Provisions litiges et contentieux	0,00	0,00	-
1518	Autres provisions	0,00	0,00	-
16 41	Emprunts	0,00	0,00	-
203	Frais d'étude, de recherche	0,00	0,00	-
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 007 256,18
238	Avances versées	0,00	3 207,12	
28	Amortissements	150 000,00	119 304,09	-
001	Excédent d'investissement reporté	1 695 627,36	1 695 627,36	-
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00	0,00	-
24	Produit des cessions d'immobilisation	2 000,00	0,00	
	Total recettes d'investissement	**2 262 627,36**	**1 825 476,83**	**1 007 256,18**

Résultat d'Investissement de clôture **882 646,78**

1 007 256,18

Total budget 2023	Prévu	Réalisé	Reports
Total dépenses	16 790 497,36	14 450 193,23	0,00
Total recettes	16 790 497,36	17 736 979,98	1 007 256,18
Solde (R-D) = résultat général de clôture 2021	**0,00**	**3 286 786,75**	**1 007 256,18**

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Résultat de fonctionnement de clôture	2 404 139,97
Résultat d'investissement de clôture	882 646,78
Restes à réaliser dépenses	0,00
Restes à réaliser recettes	1 007 256,18
Inscription de l'excédent d'investissement (recettes) 001	882 646,78
Inscription au compte réserves d'investissement (recettes) 1068	0,00
Inscription au compte excédent de fonctionnement reporté (recettes) 002	2 404 139,97
Nb : inscription des RaR dans les articles concernés (dépenses)	0,00
Nb : inscription des RaR dans les articles concernés (recettes)	1 007 256,18

Code INSEE	Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin Principale	CA 2023

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Pour 16
Contre
Abstentions
Date de convocation : 26.03.24

Présenté par le Vice-Président

A Colmar, le 26 mars 2024

Le Vice-Président

Délibéré par l'Assemblée réunie en session ordinaire

A Colmar, le 26 mars 2024

L'Assemblée,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le

A Colmar, le 26 mars 2024

Le Président

Acte à classer

Point2_b

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-04-44.00 (MI252265973)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point2_b-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décisions financières : Approbation du Compte Administratif 2023

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. COMPTE ADMINISTRATIF

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_2b.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:04**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:04**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:12**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 2 : **Décisions financières**

c. Affectation du résultat 2023 dans le budget 2024

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

En application de l'instruction comptable M 57 relative à la comptabilité des centres de gestion, il appartient au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé en fin d'exercice 2023 par le budget du Centre de Gestion.

Dans le résultat interviennent :

- l'excédent de fonctionnement de clôture de	2 404 139,97 €
- l'excédent d'investissement de clôture de	882 646,78 €
- et le montant des restes à réaliser (ou crédits reportés) de :	
en dépenses :	1 018 701,36 €
en recettes :	0,00 €
solde :	1 018 701,36 €

Les restes à réaliser 2023 doivent, lorsque cela est possible, être financés par une somme prélevée sur le résultat de cette même année.

L'affectation comptable suivante est proposée par le Bureau au Conseil d'Administration :

• Inscription sur le compte 002, (excédent de fonctionnement de clôture) section de fonctionnement - recettes de	2 404 139,97 €
• Inscription sur le compte 001 (excédent d'investissement de clôture) section d'investissement - recettes de	882 646,78 €

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024
Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point2_c

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-05-58.00 (MI252266145)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point2_c-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décisions financières : Affectation du résultat 2023 dans le budget 2024

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. AFFECTATION DU RESULTAT

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_2c.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:05**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:05**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:12**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 2 : **Décisions financières**

d. Budget Primitif 2024

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le Budget Primitif est présenté et voté par nature. Les crédits sont votés chapitre par chapitre.

Les services suivants font l'objet d'une répartition des charges et des ressources :

- gestion des carrières des 6 755 agents (titulaires et stagiaires) des collectivités locales ;
- concours - recrutement ;
- bourse à l'emploi ;
- relation avec les représentants syndicaux - CST - CAP - CD ;
- service pensions ;
- missions temporaires ;
- mise à disposition de personnel spécialisé (archiviste) ;
- hygiène et sécurité - conseils
- service protection sociale ;
- conseil en organisation, santé au travail ;
- paie à façon ;
- ergonome

Le Budget Primitif 2024 a été élaboré en tenant compte du Compte Administratif 2023. Il s'élève à 17 386 646,78 euros.

En ce qui concerne l'équilibre du Budget, il y a lieu de noter que certaines dépenses seront couvertes par l'excédent du Compte Administratif 2023, affecté au Budget Primitif 2024.

Afin de compléter l'information du Conseil, le Budget 2024 intègre, pour ce qui le concerne, les observations figurant dans le point relatif au Compte Administratif 2023.

Le Budget 2024, intégrant les reports, s'équilibre en dépenses et en recettes. Il est proposé de l'arrêter à :

Dépenses de fonctionnement	15 762 000,00
Dépenses d'investissement	1 624 646,78
Total des dépenses	17 386 646,78
Recettes de fonctionnement	15 762 000,00
Recettes d'investissement	1 624 646,78
Total des recettes	17 386 646,78

Le détail du Budget Primitif 2024 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2024 en €	
Dépenses de fonctionnement	***15 762 000,00***	
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL Il s'agit de chapitres globalisés (cpte.60 + cpte.61 + cpte.62 + cptes.635-637)	*1 512 500,00*	
Compte 60 - Achats et variations de stocks	**108 000,00**	
cpte 60611 - Fournitures non stockables consommations (eau)	2 000,00	
cpte 60612 - Fournitures non stockables consommations (électricité)	30 000,00	
cpte 60621 - Combustibles consommations de gaz	30 000,00	
cpte 60622 - Carburants pour les voitures de service	3 000,00	
cpte 60631 - Fournitures d'entretien produits d'entretien achetés par le CDG	5 000,00	
cpte 60632 - Fournitures de petit équipement il s'agit du petit matériel et outillage	10 000,00	
cpte 60636 - Habillement et vêtements de travail	1 000,00	
cpte 6064 - Fournitures administratives (papier, enveloppe, matériel de bureau, informatique, etc.)	25 000,00	
cpte 6068 - Autres matières et fournitures diverses	2 000,00	
Compte 61 - Services extérieurs	**479 000,00**	
cpte 611 - Contrats de prestations de service (dératisation,...)	2 000,00	

	B.P. 2024 en €	
cpte 6132 - Locations immobilières concerne les locations de salles pour les différents concours et journées d'études et d'informations	100 000,00	
cpte 61351 - Locations mobilières matériel roulant	1 000,00	
cpte 61358 - Locations mobilières matériel roulant autres	1 000,00	
cpte 614 - Charges locatives et de copropriétés il s'agit des locations de poubelles et conteneur à papier	15 000,00	
cpte 615221 - Entretien et réparation biens immobiliers-bâtiments publics (entretien des bâtiments rue Wilson)	20 000,00	
cpte 61551 - Matériel roulant entretien des voitures de service	10 000,00	
cpte 61558 - Autres biens mobiliers entretien des imprimantes, vérification des extincteurs, petites réparations	15 000,00	
cpte 6156 - Maintenance des logiciels, du matériel informatique et autres matériels tels que l'affranchisseuse, les photocopieurs, l'élévateur, l'ascenseur, le central téléphonique, la pointeuse sur la gestion du temps, etc.	150 000,00	
cpte 6161 - Primes d'assurances - multirisques CIADE, Groupama, SMACL, etc.	15 000,00	
cpte 6162 - Primes d'assurances - assurance obligatoire dommage - construction	10 000,00	
cpte 6182 - Documentation générale et technique divers abonnements et documentations	60 000,00	
cpte 6184 - Versement à des organismes de formation il s'agit des stages suivis par les agents (ADIAJ, CNRACL, etc.)	70 000,00	
cpte 6185 - Frais de colloques et de séminaires il s'agit des colloques et séminaires organisés par le CDG	5 000,00	
cpte 6188 - Autres frais divers notamment la destruction de documents des archives et déchets informatiques	5 000,00	
Compte 62 - Autres services extérieurs	**923 500,00**	
cpte 62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux conseil médical	60 000,00	
cpte 62268 - Autres honoraires, conseils (assurance, etc.)	40 000,00	
cpte 6227 - Frais d'acte et de contentieux	1 000,00	
cpte 6228 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers il s'agit des frais de préparation, organisation, passage et correction des différents concours et examens organisés par l'AFPA ou autre établissement + titres restaurants (pour la part du prestataire)	20 000,00	
cpte 6231 - Annonces et insertions crédits nécessaires pour les annonces et insertions dans la presse locale	5 000,00	
cpte 6234 - Réceptions les crédits sont ouverts pour les repas des jurys, CA, CST, CAP, CCP, fête de Noël et cadeaux, etc.	30 000,00	

	B.P. 2024 en €	
cpte 6236 - Catalogues et imprimés concerne l'impression de brochures et de fascicules	5 000,00	
cpte 6238 - Publicité, publication et relations publiques - divers	2 000,00	
cpte 6241- Transports de biens éventuel déménagement de mobiliers	40 000,00	
cpte 62511 - Frais de voyage et déplacement personnel du Centre concerne les déplacements des personnels permanents et intercommunaux du Centre de Gestion, ainsi que les frais d'intérimaires	50 000,00	
cpte 62518 - Autres frais de voyages et déplacement ce compte regroupe les frais de déplacement concernant les membres de jury à un examen ou concours, extérieurs au service	10 000,00	
cpte 6261 - Frais d'affranchissement il s'agit des frais d'expédition (circulaires, courrier, Chronopost, etc.)	40 000,00	
cpte 6262 - Frais de télécommunications abonnements et consommations de téléphone + abonnement internet	20 000,00	
cpte 627 - Service bancaires et assimilés (commissions ligne de trésorerie)	500,00	
cpte 6281 - Concours financiers divers (cotisations) cotisation à la Fédération Nationale des Centres de Gestion + ADIAJ	20 000,00	
cpte 6283 - Frais de nettoyage des locaux y compris le nettoyage des vitres	20 000,00	
cpte 62878 - Remboursement de frais à des tiers	560 000,00	
Compte 635-637 - Impôts et taxes	**2 000,00**	
cpte 63512 - Autres impôts et taxes et versement assimilés (taxes foncières)	2 000,00	
012 - DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS représente le total de : cpte 621 + cpte 64 + cptes 631-633	*13 342 000,00*	
Cpte 6218 - Autre personnel extérieur	40 000,00	
Compte 64 - Charges de personnel	**12 947 000,00**	

cpte 64111 - Personnel administratif titulaire rémunération du personnel permanent (stagiaire + titulaire) y compris les archivistes intercommunaux. Dans ces montants sont compris, notamment : - les nominations - les avancements d'échelon - les avancements de grade - les indemnités horaires pour travaux supplémentaires - l'indemnité dégressive - l'indemnité de fonction sujétion expertise - le complément d'indemnité annuel - ainsi que le montant des gratifications	1 450 000,00	
cpte 6413 - Personnel non titulaire	7 500 000,00	
cpte 641311 - Personnel du CDG (contractuel)	(300 000,00)	
cpte 641312 - Personnel mis à disposition rémunération et régime indemnitaire prévus pour le personnel de remplacement mis à la disposition des collectivités notamment les heures supplémentaires ainsi que l'IFSE et le montant des gratifications (une recette équivalente est inscrite dans les ressources)	(7 200 000,00)	
cpte 6414 - Personnel rémunéré à la vacation vacations médecins, magistrat conseil de discipline, jury concours non soumis à cotisations	100 000,00	
cpte 642 - Indemnités de jury soumises à cotisations sociales	0,00	
cpte 6431 - Personnel pris en charge	80 000,00	
cpte 6451 - Cotisations à l'URSSAF	2 400 000,00	
cpte 6453 - Cotisations aux caisses de retraites il s'agit des charges patronales à la CNRACL, à l'IRCANTEC, validation de services	750 000,00	
cpte 6454 - Cotisations aux ASSEDIC	350 000,00	
cpte 6455 - Cotisations pour assurances du personnel	150 000,00	
cpte 6456 - Cotisations F.N.C. du supplément familial	0,00	
cpte 6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux concerne la Mutuelle du personnel	0,00	
cpte 64731 - Allocations chômage	10 000,00	
cpte 6475 - Médecine du travail, pharmacie crédits prévus pour les visites du personnel à la Médecine du Travail ainsi que pour les frais pharmaceutiques	7 000,00	
cpte 6478 - Autres charges sociales diverses	150 000,00	
Compte 631, 633 - Impôts, taxes et versements assimilés	**355 000,00**	
cpte 6331 - Versement mobilité	75 000,00	
cpte 6332 - Cotisations versées au FNAL	50 000,00	
cpte 6336 - Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion	200 000,00	
cpte 6338 - Autres impôts et taxes assimilées versées sur rémunération (concerne la contribution solidarité autonomie)	30 000,00	
Compte 65 - Autres charges de gestion courante	**217 500,00**	
cpte 65311 - Indemnités de fonction présidents & vice-présidents	65 000,00	

	B.P. 2024 en €	
cpte 65312 - Frais de mission et de déplacement crédits prévus pour les déplacements des membres du Conseil d'administration	5 000,00	
cpte 65313 - Cotisations de retraites contribution patronale à l'Ircantec pour les présidents & vice-présidents (Ircantec, Préfon, Carel)	5 500,00	
cpte 6541 - Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00	
cpte 657363 - Subventions à caractère administratif le détail des subventions se retrouve dans le budget 2024	5 000,00	
cpte 65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage Redevances pour concessions, brevets, etc.	30 000,00	
cpte 65818 - Autres	5 000,00	
cpte 65888 - Charges diverses de gestion courante concerne notamment le remboursement des indemnités journalières des agents mis à disposition aux collectivités	100 000,00	
Compte 66 - Charges financières	**10 000,00**	
cpte 66111 - Intérêts réglés à l'échéance (emprunts)	10 000,00	
Compte 67 - Charges exceptionnelles	**20 000,00**	
cpte 673 - Titres annulés (sur exercice antérieur) il s'agit notamment du remboursement de frais se rattachant à des exercices antérieurs, trop perçus, etc.	20 000,00	
cpte 675 - Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00	
Compte 68 - Dotations aux amortissements et provisions	**160 000,00**	
cpte 6811 - Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ce compte est débité du montant respectif des dotations aux amortissements de l'exercice	160 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	500 000,00	
Total des dépenses de fonctionnement	**15 762 000,00**	
Recettes de fonctionnement	***15 762 000,00***	
Compte 013 - Atténuation de charges	**50 000,00**	
cpte 6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel	50 000,00	
Compte 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	**13 177 860,03**	

	B.P. 2024 en €	
cpte 706881 - Cotisations obligatoires	1 300 000,00	
cpte 706882 - Cotisations additionnelles ces 2 comptes retracent les cotisations obligatoires et additionnelles assises sur la masse des rémunérations versées aux agents des catégories A, B et C par les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels et annuels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale au titre de l'assurance maladie et selon les taux fixés par le CA du 30 novembre 2009 et 25 novembre 2019, soit 0,80 % pour les cotisations obligatoires et 0,55 % pour les cotisations additionnelles.	900 000,00	
cpte 706883 - Cotisations des organismes non affiliés	100 000,00	
cpte 706884 - Produits au titre de la gestion d'assurance	100 000,00	
cpte 706888 - Autres prestations de services – autres	241 000,00	
cpte 706888 - Autres prestations de services – autres	(50 000,00)	
cpte 7068881- Autres prestations de services – autres (visite d'inspection)	(30 000,00)	
cpte 7068882 - Autres prestations de services – autres (diagnostic RPS)	(100 000,00)	
cpte 7068883 - Autres prestations de services - autres (missions complémentaitre PSY)	(10 000,00)	
cpte 7068884 - Autres prestations de services - autres (ergonome)	(1 000,00)	
cpte 7068885 - Autres prestations de services - autres (paie à façon)	(50 000,00)	
cpte 70848 - Autres refacturations de personnel mis à disposition concerne : - le remboursement par les collectivités des salaires et charges de personnels temporaires mis à la disposition et remplaçant le personnel momentanément absent (personnel administratif, personnel technique, etc.) - le remboursement par les communes des frais de personnel intercommunal (archivistes) - le remboursement par la CNRACL d'une fraction des salaires et des charges d'un rédacteur et d'une rémunération par dossier traité selon la convention	10 296 860,03	
cpte 708773 - Remboursement de frais au CDG - coût lauréat concerne le remboursement des services effectués pour des collectivités non affiliées au Centre de Gestion (concours, tests, examens, entretien, etc.) ainsi que la participation des candidats	80 000,00	
cpte 708778 - Remboursement de frais au CDG - autre frais remboursements expertises médicales - conseil médical	60 000,00	
cpte 70878 - Remboursement de frais - par des tiers il s'agit du remboursement d'autres Centres de Gestion concernant l'organisation de concours	100 000,00	
cpte 7088 - Autres produits d'activités annexes	0,00	

	B.P. 2024 en €	
Compte 74 - Dotations, subventions et participations	**91 000,00**	
cpte 744 - FCTVA	1 000,00	
cpte 74713 - Participations état-fonds d'appui aux politiques d'insetion	10 000,00	
cpte 747882 - Contribution pour personnel privé d'emploi	70 000,00	
cpte 747888 - Subventions et participations autres organismes	10 000,00	
Compte 75 - Autres produits de gestion courante	**30 000,00**	
cpte 75888 - Autres produits divers de gestion courante Rétribution au titre des prestations d'action sociale remboursement par les agents des titres restaurants	30 000,00	
Compte 77 - Produits exceptionnels	**9 000,00**	
cpte 773 - Mandats annulés	1 000,00	
cpte 775 - Produits de cessions d'immobilisations	0,00	
cpte 777 - Amortissement des subventions d'investissement	8 000,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté correspond à l'excédent 2023 de.... pour équilibrer le Budget Primitif 2024	**2 404 139,97**	
Total des recettes de fonctionnement	***15 762 000,00***	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement	***1 624 646,78***	
Compte 13 - Amortissement des subventions reçues	**8 000,00**	
cpte 13918 - Amortissement des subventions reçues	8 000,00	
Autres		
Compte 16 - Remboursement des emprunts	**50 000,00**	
cpte 1641 - Remboursement des emprunts	50 000,00	
Compte 20 - Immobilisations incorporelles	**75 035,81**	
cpte 2051 - Concessions et droits assimilés acquisition de divers logiciels	75 035,81	
	B.P. 2024 en €	
Compte 21 - Immobilisations corporelles	**285 713,08**	

cpte 2158 - Installations, matériel et outillages techniques	70 753,56	
cpte 21838 - Autre matériel informatique	106 300,00	
cpte 21848 - Autre matériel de bureau et mobilier	53 659,52	
cpte 2185 - Matériel de téléphonie	5 000,00	
cpte 2188 - Autres immobilisations	50 000,00	
Compte 23 - Immobilisations en cours	**1 205 897,89**	
cpte 2318 - Autre immobilisations corporelles	1 185 897,89	
cpte 238 - Avances versées	20 000,00	
Total des dépenses d'investissement	***1 624 646,78***	
Recettes d'investissement	***1 624 646,78***	
Compte 10 - Apports, dotation et réserves	**80 000,00**	
cpte 10222 - F.C.T.V.A.	80 000,00	
Compte 13 - Subventions d'investissement	**0,00**	
cpte 1318 - Autres subventions d'équipement (FIPHFP)	0,00	
Compte 16 - Emprunts	**0,00**	
cpte 1641 - Emprunts	0,00	
Compte 28 - Amortissement des immobilisations	**160 000,00**	
001 - Excédent d'investissement reporté	**882 646,78**	
024 – Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	500 000,00	
Total des recettes d'investissement	***1 624 646,78***	

Le Conseil adopte le budget primitif à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024
Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point2_d

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-08-45.00 (MI252266257)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point2_d-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décisions financières : Budget primitif 2024

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. BUDGET PRIMITIF

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_2d.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:08**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:08**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:14**	

BALANCE BUDGET PRIMITIF 2024 (incluant les reports)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

011	Charges à caractère général	1 512 500,00
012	Charges de personnel	13 342 000,00
65	Autres charges de gestion courante	217 500,00
66	Charges financières	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00
68	Dotation amortissements & provisions	160 000,00
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	**15 762 000,00**

Recettes

013	Remboursement de rémunérations	50 000,00
70	Produit des services et des domaines	13 177 860,03
74	Dotations, subventions et participations	91 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	9 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 404 139,97
	Total recettes de fonctionnement	**15 762 000,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

13	Amortissement des subventions reçues	8 000,00
16	Remboursement des emprunts	50 000,00
203	Frais d'étude, de recherche et de développement	0,00
205	Logiciels	75 035,81
2131	Bâtiments publics	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00
2158	Installations, matériel et outillage technique	70 753,56
2182	Matériel de transport	0,00
2183	Informatique et bureautique	106 300,00
2184	Mobilier	53 659,52
2185	Matériel de téléphonie	5 000,00
2188	Autres immobilisations	50 000,00
2313	Constructions	0,00
2315	Installations, matériel et outillage	0,00
2318	Travaux divers	1 185 897,89
238	Avances versées	20 000,00
266	Autres formes de participation	0,00
	Total dépenses d'investissement	**1 624 646,78**

Recettes

001	Excédent d'investissement reporté	882 646,78
10222	FCTVA	80 000,00
1068	Réserves	0,00
1511	Provisions pour risques	0,00
16	Emprunts en euros	0,00
203	Frais d'étude, de recherche et de développement	0,00
28	Amortissements	160 000,00
24	Produits de cessions d'immobilisations	2 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00
	Total recettes d'investissement	**1 624 646,78**

Volume budgétaire total : 17 386 646,78

6336	cotisations CNFPT et au CDG	190 000,00		186 932,35	98,39%	200 000,00	cotisations obligatoires au CDG et au CNFPT
6338	Autres impôts & taxes assimilées versées sur rémunération	30 000,00		23 918,10	79,73%	30 000,00	contribution solidarité autonomie/forfait social
65 Autres charges de gestion courante		**205 500,00**	**0,00**	**153 220,70**	**74,56%**	**217 500,00**	
65311	indemnités de fonction	65 000,00		58 889,10	90,60%	65 000,00	indemnités des président & vice-présidents
65312	frais de mission et de déplacement	5 000,00		3 881,55	77,63%	5 000,00	frais de déplacements des membres du CA, organismes paritaires, commission réforme (cpte 65321,65322,65323)
65313	cotisations de retraite	5 500,00		4 389,88	79,82%	5 500,00	cotisations de retraite part patronale
6541	pertes sur créances irrecouvrables - créances admises en non valeur	5 000,00		0,00	0,00%	2 000,00	P.M
657363	subventions à caractère administratif	5 000,00		2 890,00	57,80%	5 000,00	GAS + ANDCDG
65811	droits d'utilisation - informatique en nuage	10 000,00		12 401,50	124,02%	30 000,00	concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires
65818	Autres	10 000,00		0,00	0,00%	5 000,00	
65888	Charges diverses de gestion courante - autres (IJ)	100 000,00		70 768,67	70,77%	100 000,00	Indemnités journalières remboursées aux collectivités (anct cpte 658 et 678)
66 Charges financières		**10 000,00**	**0,00**	**7 810,33**	**78,10%**	**10 000,00**	
66111	intérêts réglés à l'échéance	10 000,00		7 810,33	78,10%	10 000,00	emprunt travaux CDG
67 Charges exceptionnelles		**28 000,00**	**-5 000,00**	**7 127,18**	**25,45%**	**20 000,00**	
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	23 000,00		7 127,18	30,99%	20 000,00	remboursement de frais, etc
675	valeur comptable des immobilisations cédées	5 000,00	-5 000,00	0,00	0,00%	0,00	
68 Dotations aux amortissements et provisions		**150 000,00**	**0,00**	**119 304,09**	**79,54%**	**160 000,00**	
6811	DA immobilisations corporelles et incorporelles	150 000,00		119 304,09	79,54%	160 000,00	
002 Déficit de fonctionnement de clôture							
023 Virement à la section d'investissement		**400 000,00**		**0,00**		**500 000,00**	

		BP 2023	DM 1 et 2	CA2023	% DE REALISATION	BP 2024	OBSERVATIONS
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 527 870,00	695 000,00	15 911 503,15	104,52%	15 762 000,00	
013	**Atténuation de charges**	**75 000,00**	**0,00**	**43 904,05**	**58,54%**	**50 000,00**	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	75 000,00		43 904,05	58,54%	50 000,00	remboursement CPAM et RELYENS
70 Produits des services et des domaines		**12 131 777,48**	**696 000,00**	**13 545 233,32**	**105,59%**	**13 177 860,03**	
706881	cotisations obligatoires	1 300 000,00		1 451 618,47	111,66%	1 300 000,00	cotisation obligatoire des collectivités affiliées
706882	cotisations additionnelles	900 000,00		997 984,88	110,89%	900 000,00	cotisation additionnelle des collectivités affiliées
706883	cotisations des organismes non affiliés	100 000,00		123 600,85	123,60%	100 000,00	cotisation des CNA missions socle (ancien cpte 7066)
706884	produits au titre de la gestion d'assurance	90 000,00		107 081,37	118,96%	100 000,00	voir ancien cpte 70883 participation assurance groupe aux frais administratifs (ancien cpte 70883)
706888	Autres prestations de services - autres	40 500,00		69 628,32	171,92%	50 000,00	remboursement conseil médical CNA (SDIS + CDG67), validation de service, vente boîtes archive
7068881	Autres prestations de services - autres (visite d'inspection)	20 000,00		28 947,62	144,74%	30 000,00	
7068882	Autres prestations de services - autres (diagnostic RPS)	60 000,00		51 247,63	85,41%	100 000,00	
7068883	Autres prestations de services - autres (missions compl. psy)	8 000,00		3 369,21	42,12%	10 000,00	
7068884	Autres prestations de services - autres (ergonome)	1 000,00		0,00	0,00%	1 000,00	
7068885	Autres prestations de services - autres (paie à façon)	30 000,00		45 305,00	151,02%	50 000,00	
70848	mis à disposition de personnel facturée - aux autres organismes	9 332 277,48	696 000,00	10 420 800,06	103,91%	10 296 860,03	remboursement des salaires & charges des personnes mises à disposition
708773	remboursement de frais au CDG - coût lauréat	80 000,00		89 550,13	111,94%	80 000,00	remboursement du coût-lauréat pour les collectivités non affiliées
708778	remboursement de frais au CDG - autres frais	60 000,00		30 665,95	51,11%	60 000,00	remboursements expertises médicales conseil médical (v 62261)
70878	remboursement de frais - par des tiers	110 000,00		125 433,83	114,03%	100 000,00	remboursement d'autres CDG (organisation de concours par CDG 68) et du CDG organisateur
74 Dotations, subventions et participations		**91 000,00**	**0,00**	**93 378,29**	**102,61%**	**91 000,00**	
744	FCTVA	1 000,00		0,00	0,00%	1 000,00	
74713	participation état - fonds d'appui aux politiques d'insertion	10 000,00		0,00	0,00%	10 000,00	imputation versement agence service paiement (contrat unique d'insertion)
74718	Autres participations état	0,00		7 242,21		0,00	
747882	contributions pour personnel privé d'emploi	70 000,00		86 136,08	123,05%	70 000,00	(cf article 6431) remboursement personnel PEC
747888	subventions et participations autres organismes	10 000,00		0,00	0,00%	10 000,00	Interrégion (autres que concours)
75 Autres produits de gestion courante		**30 000,00**	**0,00**	**31 205,68**	**104,02%**	**30 000,00**	
75888	autres produits divers de gestion courante - autres	30 000,00		31 205,68	104,02%	30 000,00	remboursement des agents (titres restaurants)
77 Produits exceptionnels		**10 000,00**	**-1 000,00**	**7 689,29**	**85,44%**	**9 000,00**	
773	mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00		1 056,03	105,60%	1 000,00	régularisation d'un mandat annulatif
775	produit des cessions d'immobilisations	1 000,00	-1 000,00	0,00		0,00	reventes diverses
777	recettes et quote part des subventions d'investissement	8 000,00		6 633,26	82,92%	8 000,00	amortissement des subventions d'investissement
002 Excédent de fonctionnement reporté		2 190 092,52		2 190 092,52	100,00%	2 404 139,97	
SOLDE RECETTES - DEPENSES		0,00	0,00	2 404 139,97		0,00	
				214 047,45			

Fonctionnement
BP 2024

		BP 2023	DM 1 et 2	CA 2023	% DE REALISATION	BP 2024	OBSERVATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		14 527 870,00	695 000,00	13 507 363,18	93%	15 762 000,00	
011 Charges à caractère général		**1 467 370,00**	**0,00**	**1 033 542,72**	**70,44%**	**1 512 500,00**	
60 Achats et variation de stocks		**79 870,00**	**0,00**	**48 298,41**	**60,47%**	**108 000,00**	
60611	fournitures non stockables (eau)	870,00		844,44	97,06%	2 000,00	
60612	fournitures non stockables (énergie - électricité)	20 000,00		25 860,31	129,30%	30 000,00	
60621	combustibles (gaz)	20 000,00		1 435,94	7,18%	30 000,00	
60622	carburants	3 000,00		1 449,23	48,31%	3 000,00	
60631	fournitures d'entretien	5 000,00		1 690,17	33,80%	5 000,00	produits d'entretien
60632	fournitures de petit équipement	8 000,00		1 590,68	19,88%	10 000,00	petits matériels
60636	habillement et vêtements de travail	1 000,00		0,00	0,00%	1 000,00	
6064	fournitures administratives	20 000,00		15 404,44	77,02%	25 000,00	papier, enveloppes, ...
6068	autres matières et fournitures	2 000,00		23,20	1,16%	2 000,00	fournitures diverses
61 Services exterieurs		**484 000,00**	**0,00**	**338 555,08**	**69,95%**	**479 000,00**	
611	contrats de prestations de service	2 000,00		861,12	43,06%	2 000,00	contrat dératisation
6132	locations immobilières	150 000,00		87 288,61	58,19%	100 000,00	locations de salles (concours+ loyer crédit agricole)
61351	locations mobilières matériel roulant	500,00		0,00	0,00%	1 000,00	
61358	locations mobilières autres	500,00		0,00	0,00%	1 000,00	
614	charges locatives et de copropriété	12 000,00		8 614,80	71,79%	15 000,00	location des poubelles et conteneur papier+ charges poincaré
61521	Terrains	0,00		190,97		0,00	
615221	entretien et réparation biens immobiliers - bâtiments publics	10 000,00		1 248,00	12,48%	20 000,00	entretien bâtiments rue Wilson
61551	entretien et réparations sur biens mobilier - matériel roulant	10 000,00		3 059,82	30,60%	10 000,00	entretien voitures de service
61558	entretien et réparations sur biens mobilier - autres biens mobiliers	1 000,00		0,00	0,00%	15 000,00	
6156	maintenance	150 000,00		81 596,96	54,40%	150 000,00	contrats d'entretien matériel informatique, logiciels, copieurs, onduleur, deshumidificateurs, etc
6161	primes d'assurance - multirisques	10 000,00		10 691,17	106,91%	15 000,00	Ciade, Groupama, SMACL, Cyber-risques, etc
6162	primes d'assurance - assurance obligatoire dommage-construction	10 000,00		33 548,19	335,48%	10 000,00	
6182	documentation générale et technique	40 000,00		53 776,75	134,44%	60 000,00	abonnements documentations
6184	versement à des organismes de formation	80 000,00		54 107,74	67,63%	70 000,00	conventions CNFPT stage suivis par les agents (ADIAJ, CNRACL, etc)
6185	frais de colloques et de séminaires	5 000,00		2 700,00	54,00%	5 000,00	colloques, séminaires (organisés ou participat° du CDG)
6188	autres frais divers	3 000,00		870,95	29,03%	5 000,00	destruction archives et documents, déchets informatiques, contrôles sécurité, etc....
62 Autres services exterieurs		**901 500,00**	**0,00**	**645 060,23**	**71,55%**	**923 500,00**	
62261	honoraires médicaux et paramédicaux	60 000,00		28 947,25	48,25%	60 000,00	honoraires medecins conseil médical
62268	autres honoraires, conseils	40 000,00		22 812,00	57,03%	40 000,00	conseil assurance, audit prévoyance, assistance DU, honoraires d'avocat (cf litige MAD), assistance psy,etc
6227	frais d'actes et de contentieux	1 000,00		664,38	66,44%	1 000,00	
6228	rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	20 000,00		4 868,33	24,34%	20 000,00	préparat°, organisat°, passage et correct° conc. (AFPA , etc)(avant au 6238)
6231	annonces et insertions	3 000,00		5 789,00	192,97%	5 000,00	annonces presse locale (concours principalement)
6234	réceptions	30 000,00		22 019,98	73,40%	30 000,00	repas des jurys, CA, CST, CAP, fête de Noël + cadeaux, etc
6236	catalogues et imprimés et publications	10 000,00		997,56	9,98%	5 000,00	brochures et fascicules imprimés à l'exterieur (chronique,...)
6238	publicité, publication et relations publiques - divers	2 000,00		756,00	37,80%	2 000,00	
6241	transports de biens	10 000,00		15 531,84	155,32%	40 000,00	déménagements mobilier
62511	voyages et déplacements personnel	45 000,00		40 933,97	90,96%	50 000,00	déplacements du personnel (stages, archivistes, secrétaires de mairie+ domicile-travail)
62518	autres frais de voyages et déplacement	10 000,00		0,00	0,00%	10 000,00	frais des membres des jurys, concours, etc extérieurs au service
6261	frais d'affranchissement	55 000,00		29 033,96	52,79%	40 000,00	frais d'expédition du courrier
6262	frais de télécommunications	15 000,00		17 670,63	117,80%	20 000,00	frais de téléphone
627	services bancaires et assimilés (commissions ligne de trésorerie)	500,00		0,00	0,00%	500,00	virement à l'étranger
6281	concours financiers divers (cotisations)	20 000,00		11 851,30	59,26%	20 000,00	cotisation à la FNCDG, ADIAJ,GIP, interrégion
6283	frais de nettoyage des locaux	20 000,00		10 399,87	52,00%	20 000,00	entretien des locaux.
62878	remboursement de frais à des tiers	560 000,00		432 784,16	77,28%	560 000,00	frais de fonctionnement organisations syndicales, DAS, ASA
63 pris en compte dans le chapitre globalisé 011		**2 000,00**	**0,00**	**1 629,00**	**81,45%**	**2 000,00**	
63512	autres impôts et taxes et versements assimilés	2 000,00		1 629,00	81,45%	2 000,00	taxe foncière
012 Charges de personnel		**12 267 000,00**	**700 000,00**	**12 186 358,16**	**99,34%**	**13 342 000,00**	
6218	autre personnel extérieur	36 000,00		34 938,93	97,05%	40 000,00	salaires femme de ménage
64 Charges de personnel		**11 901 000,00**	**700 000,00**	**11 836 880,24**	**99,46%**	**12 947 000,00**	
64111	personnel titulaire	1 400 000,00		1 389 777,68	99,27%	1 450 000,00	personnel titulaire du Centre de Gestion
641311	personnel du CDG (contractuels) article réglementaire 64131	300 000,00		185 378,42	61,79%	300 000,00	contractuels (dont saisonniers pour 2 mois, maternité, etc) article réglementaire 64131
641312	personnel mis à disposition - article réglementaire 64131	6 500 000,00	500 000,00	6 719 663,92	103,38%	7 200 000,00	personnel mis à disposition des collectivités; article réglementaire 64131
6414	personnel rémunéré à la vacation	110 000,00		53 607,04	48,73%	100 000,00	vacations médecins, jurys concours non soumis à cotisations, magistrat conseil discipline
642	indemnités de jury soumises à cotisations sociales	40 000,00		0,00	0,00%	0,00	
6431	personnel pris en charge	80 000,00		62 744,60	78,43%	80 000,00	
6451	cotisations à l'URSSAF	2 200 000,00	200 000,00	2 263 523,27	102,89%	2 400 000,00	charges patronales
6453	cotisations aux caisses de retraite	700 000,00		648 902,64	92,70%	750 000,00	charges patronales et validation de services
6454	cotisations aux ASSEDIC	300 000,00		279 340,09	93,11%	350 000,00	charges patronales
6455	cotisations pour assurance du personnel	150 000,00		126 959,60	84,64%	150 000,00	charges patronales (cf: relyens)
6456	versement au FNC du supplément familial	1 000,00		0,00	0,00%	0,00	charges patronales
6458	cotisation aux autres organismes sociaux	5 000,00		0,00	0,00%	0,00	ATIACL
64731	allocations chômage versées directement	10 000,00		0,00	0,00%	10 000,00	
6475	médecine du travail, pharmacie	5 000,00		5 220,00	104,40%	7 000,00	médecin, pharmacie
6478	autres charges sociales diverses	100 000,00		101 762,98	101,76%	150 000,00	mutuelle santé : participation employeur + titres restaurant (valeur faciale 9 €)
63 pris en compte dans le chapitre globalisé 012		**330 000,00**	**0,00**	**314 538,99**	**95,31%**	**355 000,00**	
6331	versement mobilité	60 000,00		63 824,59	106,37%	75 000,00	charges sociales

Investissement : BP 2024

		reports 2022	Propositions nouvelles 2023	Budget primitif 2023	DM1	CA 2023	reports 2023	Propositions nouvelles 2024	Budget primitif 2024
	total :	**1 392 127,18**	**870 500,18**	**2 262 627,36**	**0,00**	**942 830,05**	**1 007 256,18**	**617 390,60**	**1 624 646,78**
13911	**Amortissement des subventions reçues**	0,00	8 000,00	8 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13918	**Amortissement des subventions reçues**	0,00	0,00	0,00		6 633,26	0,00	8 000,00	8 000,00
1641	**Remboursement des emprunts**	0,00	220 000,00	220 000,00		214 128,49	0,00	50 000,00	50 000,00
205	**Logiciels**	0,00	30 000,00	30 000,00	25 000,00	49 964,19	5 035,81	70 000,00	75 035,81
2051	Concessions et droits similaires		*30 000,00*	*30 000,00*	*25 000,00*	*49 964,19*	*5 035,81*	*70 000,00*	*75 035,81*
21	**Immobilisations corporelles**	0,00	225 000,00	225 000,00	-25 000,00	23 570,76	60 713,08	225 000,00	285 713,08
215	**installations, matériel et outillage techniques**	*0,00*	*40 000,00*	*40 000,00*	*0,00*	*12 454,80*	*30 753,56*	*40 000,00*	*70 753,56*
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	*0,00*	*40 000,00*	*40 000,00*		*12 454,80*	*30 753,56*	*40 000,00*	*70 753,56*
2183	**Matériel informatique**	*0,00*	*100 000,00*	*100 000,00*	*0,00*	*9 853,20*	*6 300,00*	*100 000,00*	*106 300,00*
21838	Autre matériel informatique	*0,00*	*100 000,00*	*100 000,00*		*9 853,20*	*6 300,00*	*100 000,00*	*106 300,00*
2184	**Matériel de bureau et mobilier**	*0,00*	*30 000,00*	*30 000,00*	*0,00*	*696,00*	*23 659,52*	*30 000,00*	*53 659,52*
21848	Autre matériels de bureau et mobilier	*0,00*	*30 000,00*	*30 000,00*		*696,00*	*23 659,52*	*30 000,00*	*53 659,52*
2185	**Matériel de téléphonie**	*0,00*	*5 000,00*	*5 000,00*	*0,00*	*566,76*	*0,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
2185	Matériel de téléphonie	*0,00*	*5 000,00*	*5 000,00*		*566,76*	*0,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
2188	**autres immobilisations**	*0,00*	*50 000,00*	*50 000,00*	*-25 000,00*	*0,00*	*0,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
2188	autres immobilisations corporelles	*0,00*	*50 000,00*	*50 000,00*	*-25 000,00*	*0,00*	*0,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
23	**Immobilisations en cours**	1 392 127,18	387 500,18	1 779 627,36	0,00	648 533,35	941 507,29	264 390,60	1 205 897,89
2315	**installations, matériel et outillages techniques**	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 711,06*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2315	Installations, matériel et outillage technique	*0,00*	*0,00*	*0,00*		*2 711,06*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2318	**Autres immobilisations corporelles**	*1 392 127,18*	*312 500,18*	*1 704 627,36*	*0,00*	*624 884,63*	*941 507,29*	*244 390,60*	*1 185 897,89*
2318	Autres immobilisations corporelles	*1 392 127,18*	*312 500,18*	*1 704 627,36*		*624 884,63*	*941 507,29*	*244 390,60*	*1 185 897,89*
238	**Avances versées sur commande d'immo.**	*0,00*	*75 000,00*	*75 000,00*	*0,00*	*20 937,66*	*0,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
238	Avances versées sur commande d'immo.	*0,00*	*75 000,00*	*75 000,00*		*20 937,66*	*0,00*	*20 000,00*	*20 000,00*

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		reports 2022	Propositions nouvelles 2023	Budget primitif 2023	DM1	CA 2023	reports 2023	Propositions nouvelles 2024	Budget primitif 2024
	Total :	**0,00**	**2 262 627,36**	**2 262 627,36**	**0,00**	**1 825 476,83**	**0,00**	**1 624 646,78**	**1 624 646,78**
001	excédent d'investissement reporté	*0,00*	*1 695 627,36*	1 695 627,36		*1 695 627,36*	*0,00*	*882 646,78*	882 646,78
10222	FCTVA		*15 000,00*	15 000,00		*7 338,26*		*80 000,00*	80 000,00
28	amortissements des immobilisations	*0,00*	*150 000,00*	150 000,00		*119 304,09*	*0,00*	*160 000,00*	160 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations								

sous-total		*0,00*	*1 862 627,36*	*1 862 627,36*	*0,00*	*1 822 269,71*	*0,00*	*1 124 646,78*	*1 124 646,78*
021	virement de la section de fonctionnement	*0,00*	*400 000,00*	*400 000,00*		*0,00*	*0,00*	*500 000,00*	*500 000,00*
23	Immobilisations en cours	*0,00*	*0,00*	*0,00*		*3 207,12*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
128	Avances versés	*0,00*	*0,00*	*0,00*		*3 207,12*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	RECETTES - DEPENSES	***-1 392 127,18***	***1 392 127,18***	***0,00***	***0,00***	***882 646,78***	***-1 007 256,18***	***1 007 256,18***	***0,00***
						-812 980,58			

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE : Centre de Gestion de la FPTdu Haut-Rhin (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28680024800010

POSTE COMPTABLE : Paierie de la CEA

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Principale (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 41
A1.01 - Opérations non ventilables 44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 65
A1.908 - Fonction 8 - Transports 68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 72
A2.01 - Opérations non ventilables 74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 86
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 89
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 90
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 96
A2.938 - Fonction 8 - Transports 99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 103
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 108
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 109

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	110
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	112
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	114
B3.1 - Etat des provisions constituées	115
B3.2 - Etalement des provisions	117
B4 - Etat des charges transférées	118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	119
B6 - Prêts	120
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	121
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	122
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	125
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	126
B11.2 - Liste des établissements publics créés	127
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	128
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	129
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	130
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	131
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	132
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	133
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	~~134~~ 41

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	88,35 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	113,50 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4,19 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	14 450 193,23	13 851 260,10	3 885 719,88		A1	3 286 786,75
Investissement	942 830,05	129 849,47	1 695 627,36	(3)	A2	882 646,78
Fonctionnement	13 507 363,18	13 721 410,63	2 190 092,52	(4)	A3	2 404 139,97

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	1 007 256,18	III + IV	0,00	B1	-1 007 256,18
Investissement	I	1 007 256,18	III	0,00	B2	-1 007 256,18
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	2 279 530,57
Investissement	A2 + B2	-124 609,40
Fonctionnement	A3 + B3	2 404 139,97

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des resultats de l'exercice N-1

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'execution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Resultat de fonctionnement reporte sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 007 256,18
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	5 035,81
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	60 713,08
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	941 507,29
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	617 390,60	742 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 007 256,18	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 882 646,78
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 624 646,78	1 624 646,78

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 762 000,00	13 357 860,03
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 404 139,97
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	15 762 000,00	15 762 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	17 386 646,78	17 386 646,78

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	30 000,00	5 035,81	70 000,00	0,00	75 035,81
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	225 000,00	60 713,08	225 000,00	0,00	285 713,08
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	387 500,18	941 507,29	264 390,60	0,00	1 205 897,89
Total des dépenses d'équipement		**642 500,18**	**1 007 256,18**	**559 390,60**	**0,00**	**1 566 646,78**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**220 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**50 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**862 500,18**	**1 007 256,18**	**609 390,60**	**0,00**	**1 616 646,78**

040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*8 000,00*		*8 000,00*	*0,00*	*8 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***8 000,00***		***8 000,00***	***0,00***	***8 000,00***

TOTAL	**870 500,18**	**1 007 256,18**	**617 390,60**	**0,00**	**1 624 646,78**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**1 624 646,78**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total des recettes financières		**17 000,00**	**0,00**	**82 000,00**	**0,00**	**82 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**17 000,00**	**0,00**	**82 000,00**	**0,00**	**82 000,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*400 000,00*		*500 000,00*	*0,00*	*500 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*150 000,00*		*160 000,00*	*0,00*	*160 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***550 000,00***		***660 000,00***	***0,00***	***660 000,00***

TOTAL	**567 000,00**	**0,00**	**742 000,00**	**0,00**	**742 000,00**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**882 646,78**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**1 624 646,78**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**652 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 467 370,00	0,00	1 512 500,00	0,00	1 512 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	12 267 000,00	0,00	13 342 000,00	0,00	13 342 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	205 500,00	0,00	217 500,00	0,00	217 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**13 939 870,00**	**0,00**	**15 072 000,00**	**0,00**	**15 072 000,00**
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (3)	23 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**13 972 870,00**	**0,00**	**15 102 000,00**	**0,00**	**15 102 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*400 000,00*		*500 000,00*	*0,00*	*500 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*155 000,00*		*160 000,00*	*0,00*	*160 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***555 000,00***		***660 000,00***	***0,00***	***660 000,00***
TOTAL		**14 527 870,00**	**0,00**	**15 762 000,00**	**0,00**	**15 762 000,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**15 762 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	75 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 131 777,48	0,00	13 177 860,03	0,00	13 177 860,03
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	91 000,00	0,00	91 000,00	0,00	91 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total des recettes de gestion courante		**12 327 777,48**	**0,00**	**13 348 860,03**	**0,00**	**13 348 860,03**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**12 329 777,48**	**0,00**	**13 349 860,03**	**0,00**	**13 349 860,03**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*8 000,00*		*8 000,00*	*0,00*	*8 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***8 000,00***		***8 000,00***	***0,00***	***8 000,00***
TOTAL		**12 337 777,48**	**0,00**	**13 357 860,03**	**0,00**	**13 357 860,03**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 404 139,97**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**15 762 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**652 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	8 000,00	8 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	75 035,81	0,00	75 035,81
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	285 713,08	0,00	285 713,08
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 205 897,89	0,00	1 205 897,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**1 616 646,78**	**8 000,00**	**1 624 646,78**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 624 646,78**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 512 500,00		1 512 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	13 342 000,00		13 342 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	217 500,00	0,00	217 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	160 000,00	160 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		500 000,00	500 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**15 102 000,00**	**660 000,00**	**15 762 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**15 762 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	80 000,00	0,00	80 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		160 000,00	160 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		500 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		2 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**82 000,00**	***660 000,00***	**742 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**882 646,78**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 624 646,78**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 177 860,03		13 177 860,03
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	91 000,00		91 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	30 000,00	0,00	30000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	8 000,00	9 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**13 349 860,03**	***8 000,00***	**13 357 860,03**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 404 139,97**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**15 762 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5)

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		870 500,18	1 007 256,18	0,00	617 390,60	0,00	0,00	617 390,60	1 624 646,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	5 035,81	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	75 035,81
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 000,00	60 713,08	0,00	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	285 713,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	387 500,18	941 507,29	0,00	264 390,60	0,00	0,00	264 390,60	1 205 897,89
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**642 500,18**	**1 007 256,18**	**0,00**	**559 390,60**	**0,00**	**0,00**	**559 390,60**	**1 566 646,78**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	220 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**220 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**862 500,18**	**1 007 256,18**	**0,00**	**609 390,60**	**0,00**	**0,00**	**609 390,60**	**1 616 646,78**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*8 000,00*			*8 000,00*	*0,00*		*8 000,00*	*8 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**8 000,00**			**8 000,00**	**0,00**		**8 000,00**	**8 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Total des dépenses d'investissement cumulées	**1 624 646,78**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**567 000,00**	**0,00**	**742 000,00**	**0,00**	**742 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total des recettes financières		**17 000,00**	**0,00**	**82 000,00**	**0,00**	**82 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**17 000,00**	**0,00**	**82 000,00**	**0,00**	**82 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*400 000,00*		*500 000,00*	*0,00*	*500 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*150 000,00*		*160 000,00*	*0,00*	*160 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***550 000,00***		***660 000,00***	***0,00***	***660 000,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**882 646,78**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**1 624 646,78**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*)

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**870 500,18**	**1 007 256,18**	**0,00**	**617 390,60**	**0,00**	**0,00**	**617 390,60**	**1 624 646,78**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	5 035,81	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	75 035,81
2051	Concessions, droits similaires	30 000,00	5 035,81		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	75 035,81
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 000,00	60 713,08	0,00	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	285 713,08
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	40 000,00	30 753,56		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	70 753,56
21838	Autre matériel informatique	100 000,00	28 788,84		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	128 788,84
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	1 170,68		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	31 170,68
2185	Matériel de téléphonie	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	387 500,18	941 507,29	0,00	264 390,60	0,00	0,00	264 390,60	1 205 897,89
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	312 500,18	941 507,29		244 390,60	0,00	0,00	244 390,60	1 185 897,89
238	Avances commandes immo corporelles	75 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**642 500,18**	**1 007 256,18**	**0,00**	**559 390,60**	**0,00**	**0,00**	**559 390,60**	**1 566 646,78**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	220 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
1641	Emprunts en euros	220 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**220 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**862 500,18**	**1 007 256,18**	**0,00**	**609 390,60**	**0,00**	**0,00**	**609 390,60**	**1 616 646,78**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*8 000,00*			*8 000,00*	*0,00*		*8 000,00*	*8 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*8 000,00*			*8 000,00*	*0,00*		*8 000,00*	*8 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*8 000,00*			*8 000,00*	*0,00*		*8 000,00*	*8 000,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**8 000,00**			**8 000,00**	**0,00**		**8 000,00**	**8 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**567 000,00**	**0,00**	**742 000,00**	**0,00**	**742 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
10222	FCTVA	15 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total des recettes financières		**17 000,00**	**0,00**	**82 000,00**	**0,00**	**82 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**17 000,00**	**0,00**	**82 000,00**	**0,00**	**82 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*400 000,00*		*500 000,00*	*0,00*	*500 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*150 000,00*		*160 000,00*	*0,00*	*160 000,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*160 000,00*	*0,00*	*160 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*150 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***550 000,00***		***660 000,00***	***0,00***	***660 000,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**14 527 870,00**	**0,00**	**0,00**	**15 762 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 762 000,00**	**15 762 000,00**
011	Charges à caractère général (3)	1 467 370,00	0,00	0,00	1 512 500,00	0,00	0,00	1 512 500,00	1 512 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	12 267 000,00	0,00		13 342 000,00	0,00		13 342 000,00	13 342 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	205 500,00	0,00	0,00	217 500,00	0,00	0,00	217 500,00	217 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**13 939 870,00**	**0,00**	**0,00**	**15 072 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 072 000,00**	**15 072 000,00**
66	Charges financières	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (3)	23 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**33 000,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**		**30 000,00**	**30 000,00**
Total des dépenses réelles		**13 972 870,00**	**0,00**	**0,00**	**15 102 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 102 000,00**	**15 102 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*400 000,00*			*500 000,00*	*0,00*		*500 000,00*	*500 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*155 000,00*			*160 000,00*	*0,00*		*160 000,00*	*160 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**555 000,00**			**660 000,00**	**0,00**		**660 000,00**	**660 000,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**15 762 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**12 337 777,48**	**0,00**	**13 357 860,03**	**0,00**	**13 357 860,03**
013	Atténuations de charges (2)	75 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 131 777,48	0,00	13 177 860,03	0,00	13 177 860,03
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	91 000,00	0,00	91 000,00	0,00	91 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total des recettes de gestion des services		**12 327 777,48**	**0,00**	**13 348 860,03**	**0,00**	**13 348 860,03**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**2 000,00**	**0,00**	**1 000,00**	**0,00**	**1 000,00**
Total des recettes réelles		**12 329 777,48**	**0,00**	**13 349 860,03**	**0,00**	**13 349 860,03**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*8 000,00*		*8 000,00*	*0,00*	*8 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**8 000,00**		**8 000,00**	**0,00**	**8 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**2 404 139,97**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**15 762 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*)

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**14 527 870,00**	**0,00**	**0,00**	**15 762 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 762 000,00**	**15 762 000,00**
011	Charges à caractère général (4)	1 467 370,00	0,00	0,00	1 512 500,00	0,00	0,00	1 512 500,00	1 512 500,00
60611	Eau et assainissement	870,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	20 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	20 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	20 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	150 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
61351	Matériel roulant	500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	150 000,00	0,00		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	40 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	80 000,00	0,00		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	60 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6234	Réceptions	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6241	Transports de biens	10 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	55 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6261	Frais d'affranchissement	55 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	560 000,00	0,00		560 000,00	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	12 267 000,00	0,00		13 342 000,00	0,00		13 342 000,00	13 342 000,00
6218	Autre personnel extérieur	36 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
6331	Versement mobilité	60 000,00	0,00		75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	190 000,00	0,00		200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 400 000,00	0,00		1 450 000,00	0,00		1 450 000,00	1 450 000,00
64131	Rémunérations	6 800 000,00	0,00		7 500 000,00	0,00		7 500 000,00	7 500 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	110 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
642	Indemnités jury soumises cotis. sociales	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6431	Personnel pris en charge	80 000,00	0,00		80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 200 000,00	0,00		2 400 000,00	0,00		2 400 000,00	2 400 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	700 000,00	0,00		750 000,00	0,00		750 000,00	750 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	300 000,00	0,00		350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	150 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	100 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	205 500,00	0,00	0,00	217 500,00	0,00	0,00	217 500,00	217 500,00
65311	Indemnités de fonction	65 000,00	0,00		65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 500,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65321	Indemnités de fonction	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	10 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65818	Autres	10 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**13 939 870,00**	**0,00**	**0,00**	**15 072 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 072 000,00**	**15 072 000,00**
66	Charges financières	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	23 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	23 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**33 000,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**		**30 000,00**	**30 000,00**
Total des dépenses réelles		**13 972 870,00**	**0,00**	**0,00**	**15 102 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 102 000,00**	**15 102 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*400 000,00*			*500 000,00*	*0,00*		*500 000,00*	*500 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*155 000,00*			*160 000,00*	*0,00*		*160 000,00*	*160 000,00*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*5 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*150 000,00*			*160 000,00*	*0,00*		*160 000,00*	*160 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		555 000,00			660 000,00	0,00		660 000,00	660 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements plurianuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**12 337 777,48**	**0,00**	**13 357 860,03**	**0,00**	**13 357 860,03**
013	Atténuations de charges (3)	75 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	75 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 131 777,48	0,00	13 177 860,03	0,00	13 177 860,03
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
706882	Cotisations additionnelles	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
706884	Produits titre gest° contrats assurances	90 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
706888	Autres	159 500,00	0,00	241 000,00	0,00	241 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	9 332 277,48	0,00	10 296 860,03	0,00	10 296 860,03
708773	Remb. frais coût lauréat	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
708778	Remb. frais, autres frais	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	110 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	91 000,00	0,00	91 000,00	0,00	91 000,00
744	FCTVA	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
74713	Fonds d'appui aux politiques d'insertion	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747882	Contribut° pour personnel privé d'emploi	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
747888	Autres	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
75888	Autres	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total des recettes de gestion des services		**12 327 777,48**	**0,00**	**13 348 860,03**	**0,00**	**13 348 860,03**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**12 329 777,48**	**0,00**	**13 349 860,03**	**0,00**	**13 349 860,03**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*8 000,00*		*8 000,00*	*0,00*	*8 000,00*

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*8 000,00*		*8 000,00*	*0,00*	*8 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**8 000,00**		**8 000,00**	**0,00**	**8 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin Code INSEE Principale	**BP 2024**

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Pour 16
Contre
Abstentions
Date de convocation : 26.03.24

Présenté par le Président

A Colmar, le 26 mars 2024

Le Président,

Délibéré par l'Assemblée réunie en session ordinaire

A Colmar, le 26 mars 2024

L'Assemblée,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le

A Colmar, le 26 mars 2024

Le Président,

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 3 : **Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP**

a. Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le calcul du coût des missions entrant dans le champ des missions auxquelles les collectivités non affiliées ont adhéré au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) a été effectué au titre de l'exercice écoulé.

Un tableau joint en annexe présente le détail de ces éléments.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'arrêter le taux suivant :

Taux 2023	Taux proposé pour 2024
0,085 %	0,085 %

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point3_a

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-10-39.00 (MI252266361)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point3_a-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP a. Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984)

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Date de décision : 11/04/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_3a.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:10**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:10**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:16**	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP a. Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984)

Date de transmission de l'acte : 11/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2024

Numéro de l'acte : Point3_a (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point3_a-DE

Date de décision : 11/04/2024

Acte transmis par : Béatrice ORY-SCHWARTZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. AUTRES

Béatrice Ory-Schwartz

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 11 avril 2024 11:16
À: Béatrice Ory-Schwartz
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : Point3_a

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : Point3_a, télétransmis par Béatrice ORY-SCHWARTZ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 068-286800248-20240411-Point3_a-DE.
Informations sur l'acte
Numero : Point3_a
Objet : Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP a. Collectivités non affiliées adhérentes au titre de l'article 452-39 du CGFP (ex IV de l'article 23 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984)
Date de décision : 11/04/2024
Date de transmission : 11/04/2024
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.2. Fonctionnement des assemblees / 5.2.3. AUTRES

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : https://www.efast.fr/ar.

FAST
Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
https://www.efast.fr

Taux de cotisation et coût dossier applicable aux CLNA

CLNA adhérentes(cotisation)	Coût mission Conseil médical réparti en fonction nombre dossiers		Autres missions	Total coût missions CLNA cotisation	Masse salariale	Taux cotisation	Montant cotisation	Reversement CDG67 pour CeA et Région	**Total**
Total	173 438,85 €		*459,08 €*	**173 897,93 €**	126 116 116,49 €	0,085%	**107 198,70 €**	**75 946,83 €**	**183 145,53 €**

CLNA conventionnées	Coût mission COMED répartit en fonction nombre dossiers		Nombre dossiers prévisionnel COMED	Coût dossier	Total facturation COMED				Total Facturation
Total	4 847,67 €		5	350,00 €	1 750,00 €				1 750,00 €
		4 847,67 €							

Total coût cotisation (hors CeA+Région)	**97 951,10 €**
Total coût convention	**4 847,67 €**
Total coût CeA + Région	**75 946,83 €**
Total coût cotisation + convention	**178 745,60 €**
Total coût cotisation + convention (COMED+COMREF hors autres missions)	*178 286,52 €*
Total coût cotisation + convention (COMED+COMREF + autres missions)	*179 051,65 €*

		Solde
Total recettes prévisionnelles cotisation	**107 198,70 €**	9 247,60 €
Total recettes prévisionnelles convention	**1 750,00 €**	- 3 097,67 €
Total recettes prévisionnelles reversement CDG67	**75 946,83 €**	- €
Total recettes prévisionnelles cotisation + convention	**184 895,53 €**	6 149,93 €

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 3 : **Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP**

b. Collectivités non affiliées conventionnées

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Seul le Service Territorial Incendie Secours est lié au Centre de Gestion du Haut-Rhin par convention.

Au titre de l'année 2023, 9 saisines du Conseil médical ont été enregistrées.

Le cas échéant, le taux sera également appliqué au CNFPT pour ses agents du Haut-Rhin.

Il est proposé d'arrêter le taux suivant :

Coût dossier 2023	Coût dossier proposé pour 2024
Comité médical	Conseil médical
350 euros	350 euros

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point3_b

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-11-58.00 (MI252266449)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point3_b-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Taux de cotisation des collectivités non affiliées au titre de l'article 452-39 du CGFP b. Collectivités non affiliées conventionnées

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_3b.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:11**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:11**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:18**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 4 : **Protection sociale complémentaire - convention de participation en prévoyance**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Par délibération du 17 octobre 2023, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé d'engager le renouvellement de la convention de participation en prévoyance à effet du 1er janvier 2025 et de faire appel à un cabinet d'assistance dans la mise en œuvre et le suivi de cette convention.

Lors de cette même réunion, les membres ont été informés :

- de l'obligation, à compter du 1er janvier 2025, pour les collectivités territoriales et établissements publics de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire prévoyance ;
- de l'obligation pour les centres de gestion de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents, des conventions de participation en protection sociale complémentaire ;
- d'une évolution réglementaire à venir notamment suite à la signature le 11 juillet 2023, entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT, de l'accord national collectif portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux.

Les travaux entre la DGCL et le CSFPT pour la transposition de l'accord en dispositions législatives et réglementaires se poursuivent.
Un calendrier prévisionnel indique un passage du projet de décret modificatif pour examen en séance plénière le 24 avril 2024. Puis une transmission au Conseil d'État au mois de mai ou juin, pour une publication en juillet 2024, voire au second semestre 2024.

Compte tenu des différentes échéances annoncées et des nombreuses inconnues quant aux changements à venir, le Centre de Gestion s'est rapproché de Relyens pour envisager une prolongation d'un an de la convention en cours, pour motif d'intérêt général, telle que le permet la réglementation. Le Centre de Gestion a également évoqué l'ouverture du contrat aux collectivités affiliées non adhérentes à la convention pour permettre le cas échéant à chaque partie de répondre à ses obligations.

Relyens et CNP Assurances ont émis un accord de principe pour cette solution.
Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28.
En effet, le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité.
Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % (taux 2024 = 1,88 / taux équilibre 2025 = 3,11) sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Ce constat amène aussi l'assureur à demander une revalorisation des taux de 15 % au 1er janvier 2025.
Il est rappelé que la convention de participation prévoit que la majoration annuelle des taux de cotisation (hors évolutions réglementaires ou législatives) ne peut excéder 15 % (taux 2025 avec clause d'encadrement = 2,16).

Les garanties souscrites, le marché assurantiel actuel et le taux théorique susmentionné mettent en lumière que le contrat proposé aux agents via la convention de participation du Centre de Gestion reste économiquement intéressant avec un taux compétitif.

Aussi, il est proposé aux membres, après avis du CST du 8 février 2024 :

- de valider la prolongation d'un an de la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2025, avec une revalorisation de 15 % des taux de cotisation au 1er janvier 2025 ;
- de poursuivre les travaux courant 2025 pour le renouvellement de la convention au 1er janvier 2026 ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tous les actes y afférents.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point4

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-13-35.00 (MI252266536)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point4-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Protection sociale complémentaire - convention de participation en prévoyance

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. AUTRES ACTES OBLIGATOIREMENT TRANSMISSIBLES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_4.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:13**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:13**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:18**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 5 : **Présentation du Rapport Social Unique 2022**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le RSU s'inscrit dans la campagne pilotée par le Centre de Gestion auprès des collectivités du département.

Nombre de Bilans Sociaux "Transmis"

Vous n'avez aucun rapport social unique en attente de validation.

Bilans Sociaux par statut

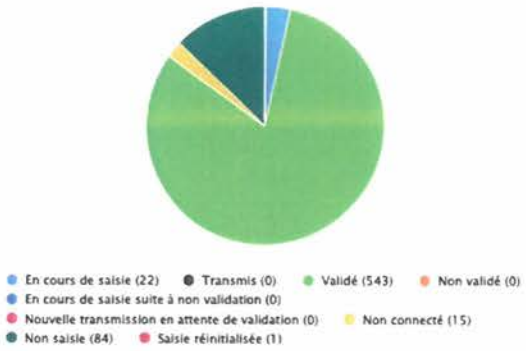

Taux de Bilans Sociaux "Validés"

Taux de Retour Effectif

La synthèse du Rapport Social Unique (RSU) 2022 du CDG 68 est présentée en séance et annexée au présent point.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point5

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-15-30.00 (MI252266601)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point5-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Présentation du Rapport Social Unique 2022

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. AUTRES ACTES OBLIGATOIREMENT TRANSMISSIBLES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_5.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:15**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:15**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:22**	

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

CENTRE DE GESTION 68

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Effectifs

45 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

> **40** fonctionnaires
> **4** contractuels permanents
> **1** contractuel non permanent

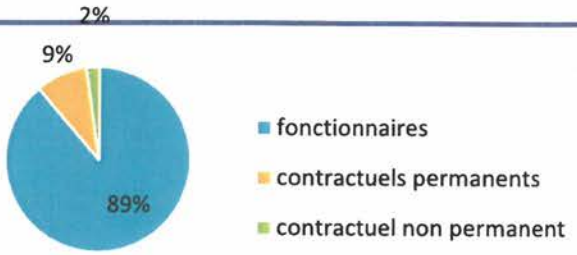

1 contractuel permanent en CDI

2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emploi non permanent

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	75%		68%
Technique	13%	25%	14%
Culturelle	8%	25%	9%
Sportive			
Médico-sociale	5%	50%	9%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie

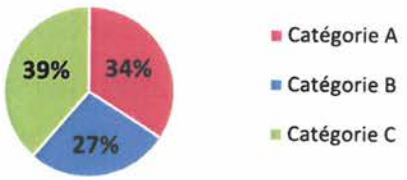

Répartition par genre et par statut

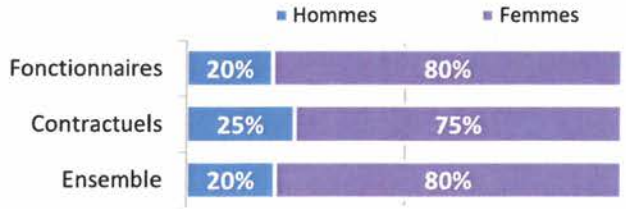

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	32%
Rédacteurs	23%
Attachés	14%
Ingénieurs	9%
Attachés de conservation du patrimoine	7%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

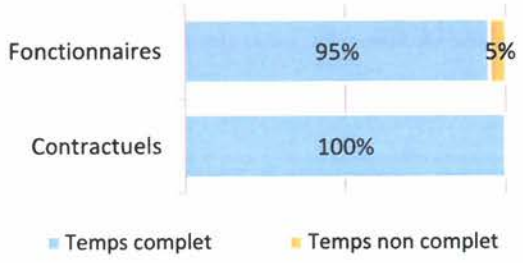

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

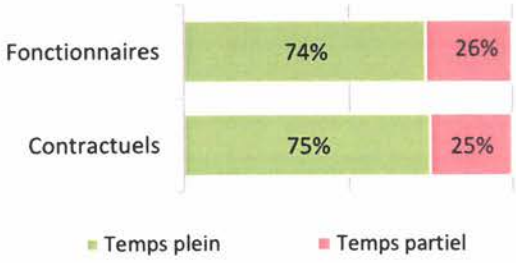

La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	100%	0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
33% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,88
Contractuels permanents	31,25
Ensemble des permanents	**46,36**

Tranche d'âge	
Contractuel non permanent	de 20 à 25

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

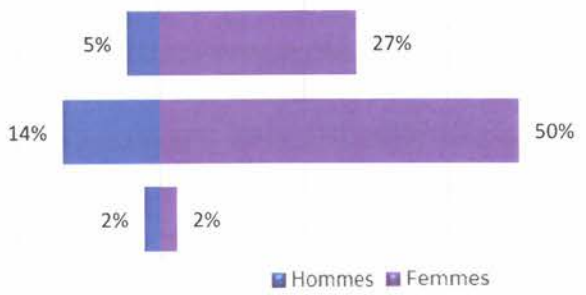

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

41,83 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

> **35,18** fonctionnaires
> **4,66** contractuels permanents
> **1,99** contractuel non permanent

76 131 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Positions particulières

> Un agent en disponibilité

> Un agent détaché au sein de la collectivité

Mouvements

En 2022, 4 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 [1]	Effectif physique au 31/12/2022
44 agents	**44 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	↘	**-4,8%**
Contractuels	↗	**100,0%**
Ensemble	→	**0,0%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	50%
Démission	25%
Fin de contrats remplacants	25%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	75%
Remplacements (contractuels)	25%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 67% des nominations concernent des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

12 avancements d'échelon et 4 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 20,86 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	12 720 644 €	Charges de personnel*	2 653 939 €	→	Soit 20,86 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 144 859 €
Primes et indemnités versées :	265 468 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	7 662 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	8 948 €
Supplément familial de traitement :	15 643 €
Indemnité de résidence :	9 981 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

39 284 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	42 823 €	s	26 361 €		22 742 €	
Technique	29 250 €	s	s	s	s	
Culturelle	35 137 €			s		
Sportive						
Médico-sociale		s			s	
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	37 722 €	30 369 €	25 828 €	s	23 829 €	

**s : secret statistique applique en dessous de 2 ETPR*

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 23,19 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	**24,30%**
Contractuels sur emplois permanents	**15,00%**
Ensemble	**23,19%**

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut

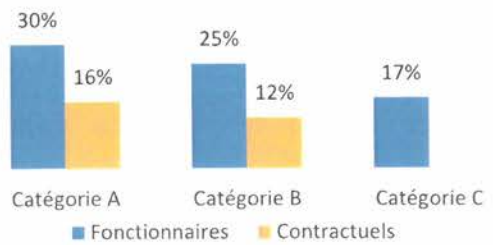

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- 481 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2022

Absences

En moyenne, 12,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> **En moyenne, 5 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**1,90%**	**1,37%**	**1,85%**	**1,10%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**3,37%**	**1,37%**	**3,18%**	**1,10%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**3,37%**	**1,37%**	**3,18%**	**1,10%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 66,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

Aucun accident du travail déclaré en 2022

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 4 en catégorie C
- 840 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

27 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **5 515 €**
Coût par jour de formation : **204 €**

DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

Formation

- En 2022, 93,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022

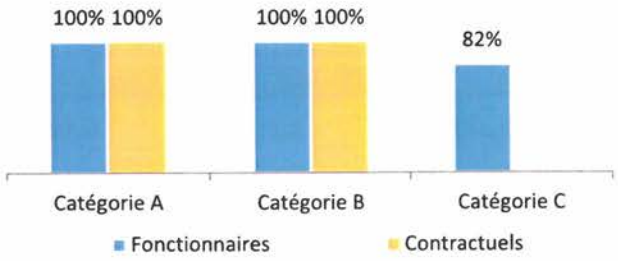

- 65 810 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	14 %
Frais de déplacement	5 %
Autres organismes	81 %

- 240 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

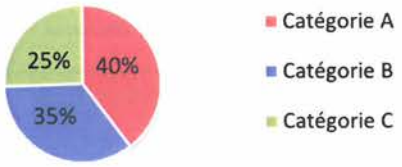

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 5,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	38%
Autres organismes	63%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**9 080 €**	**14 030 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**313 €**	**334 €**

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

- Comité Technique Territorial

5 réunions en 2022 dans la collectivité

- Commissions Administratives Paritaires

- 5 réunions en 2022 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

2 réunions en 2022 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES 2022
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2023 *Version 4*

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 6 : **Plan de formation 2024 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le plan de formation du Centre de Gestion du Haut-Rhin a été présenté le 13 février 2024 au Comité Social Territorial et les membres ont émis à l'unanimité un avis favorable au plan. Cet avis porte le n° CST2024/093 en date du 13 février 2024.

Conformément à l'article L423-3 du CGFP, le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante.

Afin d'assurer ses missions auprès des collectivités de façon optimale, le Centre de Gestion du Haut-Rhin entend favoriser et programmer les actions de formation qui garantissent son niveau d'expertise et qui contribuent à son développement dans ses domaines d'intervention.

La formation doit accompagner tout projet de développement du Centre de Gestion du Haut-Rhin ou de l'un de ses services et doit contribuer à l'efficacité et à l'évolution de ses personnels. Pour reprendre les termes du plan de prévention suite au diagnostic des risques psychosociaux RPS : « Accompagner les services sur l'évolution des métiers par le biais de formations ».

Plusieurs axes majeurs de formation ont ainsi été définis en application de ces objectifs généraux et se traduisent par les actions de formation inscrites dans le plan annuel :

	Plan 2024 *Nature et thèmes des formations*
• Répondre aux obligations statutaires de formation	*Formation d'intégration* *Formation de professionnalisation lors de la prise de poste à responsabilité* *Formation de professionnalisation au premier emploi* *Formation de professionnalisation tout au long de la carrière*
• Répondre aux obligations de formation en matière d'hygiène et de sécurité	*Formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention* *Actualisation des compétences des formateurs d'assistants de prévention* *Formations liées aux risques psycho-sociaux*
• Accompagner le développement et la création de nouveaux services	*Service Emploi*
• Assurer le maintien et le développement des compétences : - Acquisition des connaissances et intégrer les évolutions législatives et réglementaires en rapport avec les missions du Centre de Gestion du Haut-Rhin - Améliorer les pratiques professionnelles	 *Statut FPT* *Formations en bureautique* *Pratiques managériales*
• Adaptation à l'évolution technologique	*Applications informatiques* *Archivage numérique* *Télétravail*
• Favoriser les projets du Centre de Gestion	*Sensibilisation à la cybersécurité-RGPD*
• Favoriser les projets professionnels individuels et l'évolution de carrière des agents	*Préparations aux concours et examens*
• Favoriser le retour rapide vers un emploi pérenne, offrir un apport de compétences opérationnelles, favoriser le reclassement / faciliter la reconversion. • Mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle	*Fonctionnaire pris en charge (FMPE)* *Compte Personnel de Formation (CPF)*
• Pratique innovante	*MOOC, E-learning, IdealCo*

Le plan de formation 2024 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin est à votre disposition.

Il est proposé aux membres de formuler leurs observations.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PLAN DE FORMATION
DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

ANNEE 2024

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
22 rue Wilson - 68027 COLMAR Cedex - Tél. : 03 89 20 36 00 - Fax : 03 89 20 36 29 - cdg68@cdg68.fr - www.cdg68.fr

SOMMAIRE

Préambule

Présentation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

- Les missions obligatoires
- Les missions facultatives

Eléments de GPEEC

1. **Départ à la retraite**
2. **Mise en disponibilité**
3. **Recrutement**
4. **Nomination, titularisation, avancement de grade, promotion interne, gestion des contractuels**
   1) Nomination - Titularisation
   2) Avancement de grade / promotion interne
   3) Gestion des contractuels
5. **Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE)**
6. **Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

Bilan de l'année 2023

- Bilan de formation de l'année 2023 en chiffres

Plan de formation 2024

- Politique de formation - Objectifs de la formation au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
- Plan de formation 2024

PREAMBULE

Rappelée par l'article L 423-3 à L 423-9 du code général de la fonction publique, l'obligation d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel incombe à toute collectivité. Ce plan doit articuler les besoins du Centre de Gestion, en termes de compétences nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques, et les souhaits de progression ou d'évolution des agents dans le cadre de leur métier ou de leur carrière.

Il s'agit par conséquent d'un enjeu majeur pour le maintien de la qualité du service public.

Toutefois, au-delà de son caractère obligatoire, la formation est en premier lieu un outil de gestion et de développement des ressources humaines.

Un plan de formation s'élabore à partir :
- du projet politique de la collectivité ;
- du projet de gestion des ressources humaines ;
- des projets de service ;
- du bilan formation de l'année précédente ;
- des entretiens annuels professionnels ;

en vue de définir des objectifs et priorités liés aux orientations politiques et stratégiques du Centre de Gestion, un programme d'actions, des moyens opérationnel et budgétaire, etc.

Le plan de formation fait l'objet d'une validation définitive par le Président et la Direction du Centre de Gestion, avant d'être présenté en Comité Social territorial et au Conseil d'Administration.

Le Président,

Signé

Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

PRESENTATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Cdg 68
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est un établissement public local à caractère administratif. Il est dirigé par un **Conseil d'administration** qui élit en son sein un **Président et des Vice-Présidents**. Sont obligatoirement affiliés au Centre de Gestion, les collectivités et établissements publics de moins de 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires. Pour les autres collectivités et établissements publics, cette affiliation est volontaire (Code général de la fonction publique : Chapitre II : centres de gestion de la fonction publique territoriale (Articles L452-1 à L452-48)).

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

Le code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion assurent pour l'ensemble des fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics affiliés une mission générale d'information sur l'emploi public territorial comprenant l'emploi des personnes handicapées ainsi que le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Le Centre de Gestion assure obligatoirement **l'organisation des concours et examens professionnels** prévus par les statuts particuliers directement ou par convention avec d'autres Centres de Gestion ou collectivités non affiliées. Le Centre de Gestion assure également **la prise en charge** des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emplois (FMPE) de catégorie C (concernant les catégories B et A, le Centre de Gestion du Haut-Rhin est chargé du suivi administratif des FMPE et la prise en charge est de la compétence du Centre de Gestion du Bas-Rhin, Centre coordonnateur de l'Interrégion Grand Est).

La publicité des vacances d'emploi (www.emploi-territorial.fr) pour l'ensemble des collectivités affiliées ou non, ainsi que la publicité des **listes d'aptitude** sont de sa compétence.

Le **Conseil en Evolution Professionnelle** (CEP) est un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Le CEP comporte les missions suivantes :

- Un entretien individuel pour analyser sa situation professionnelle,
- Un conseil visant à définir son projet professionnel,
- Et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Le Centre de Gestion organise les élections professionnelles à partir desquelles se mesure la représentativité de chaque syndicat. Il signe avec l'ensemble des organisations syndicales un protocole d'accord qui fixe les modalités d'**exercice du droit syndical**. Assurant leur fonctionnement, il met à leur disposition des moyens matériels de fonctionnement. Il rembourse aux collectivités affiliées les décharges d'activités de service et autorisations spéciales d'absence des représentants syndicaux.

Il assure le fonctionnement des **Commissions Administratives Paritaires** (CAP). Les attributions de la CAP sont limitées aux décisions défavorables pour les fonctionnaires territoriaux (licenciement, refus de disponibilité, ...). La CAP est toutefois dotée de nouvelles attributions en matière de disponibilité (nouveaux cas de saisine à l'initiative de l'agent).
Les CAP ne sont pas compétentes pour les agents contractuels dont les dossiers sont suivis par les **Commissions Consultatives Paritaires** (CCP) des agents contractuels.

Il organise le fonctionnement des **Conseils de Discipline**. Le **service juridique** a une mission d'assistance et d'expertise juridique statutaire. À ce titre, il a vocation à renseigner les collectivités affiliées sur les questions portant sur l'application du statut de la fonction publique territoriale. Dans le cadre de la politique d'information des collectivités affiliées, il réalise la veille juridique sur l'actualité statutaire du moment.

Il assure également le secrétariat du **Comité Social Territorial** créé pour les collectivités de moins de 50 agents.

Il relaye au niveau départemental certains organismes tels la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (**CNRACL**).

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (G.P.E.E.C.), il assure enfin une mission de réflexion sur les recrutements futurs en collaboration avec les collectivités et les établissements publics non affiliés (service créé par délibération du 09 septembre 2013).

Le Centre de Gestion assure le secrétariat du **Conseil médical départemental** pour les collectivités affiliées et l'ensemble des non-affiliées.

Le législateur a créé la fonction de **référent déontologue** qui permet aux agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, de faire appel à une tierce personne pour obtenir « tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques » auxquels ils sont soumis. Dans le cadre d'une mutualisation, les centres de gestion du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68) et du Territoire de Belfort (90) ont opté pour une formation collégiale de trois référents déontologues afin de permettre une réponse fiable et un traitement rapide des sollicitations. Cette collégialité est coordonnée par un assistant référent déontologue.

L'article L 111-1-1 du CGCT dispose que tout élu peut consulter un référent déontologue. Dans ce cadre, le Centre de Gestion propose une formation collégiale de référents au bénéfice des collectivités.

Le Centre de Gestion met en œuvre des conventions de participation pour la **protection sociale complémentaire** dans le domaine de la prévoyance et de la santé. Ces conventions sont conclues pour six ans sur la base d'une adhésion facultative des collectivités et des agents qu'elles emploient.

Le Centre de Gestion a mis en place un **dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissement sexiste, de menaces ou de tout acte d'intimidation** auquel les collectivités peuvent adhérer pour répondre à leur obligation règlementaire.

Le Centre de Gestion assure, à la demande des collectivités, une mission de **médiation préalable obligatoire**. Il peut également assurer, dans les domaines relevant de sa compétence une mission de médiation à l'initiative des parties ou à l'initiative du juge à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions ».

Le Centre de Gestion est chargé d'animer le réseau local des secrétaires généraux de mairie.

Outre ces missions obligatoires, le Centre de Gestion du Haut-Rhin propose un certain nombre de missions facultatives.

LES MISSIONS FACULTATIVES

Le Centre de Gestion assure le remplacement de personnel momentanément indisponible en proposant de mettre à disposition des collectivités des agents permanents ou temporaires (**Missions temporaires**).

Il propose un service d'archivistes itinérants ainsi que l'accès à un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé.

Le **service assistance au recrutement** intervient sur demande d'une collectivité concernant la définition du besoin en personnel, l'adéquation au poste, le processus légal préalable au recrutement.

Le **service paie-à-façon** réalise, depuis le 1er janvier 2017, au bénéfice des collectivités adhérentes les opérations suivantes :

- Le traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels en toute confidentialité à partir des données fournies, et avec l'assurance du respect du statut et de la légalité,
- Les journaux de cotisations aux différents organismes,
- Les fichiers de pré-mandatement,
- La déclaration sociale nominative (DSN).

Le Centre de Gestion propose aux collectivités un **contrat groupe d'assurance statutaire** à adhésion facultative qui couvre les risques inhérents au statut des agents de la fonction publique territoriale (incapacité, décès ou accident du travail). Il propose également aux collectivités adhérentes un accompagnement et des mesures visant à maîtriser l'absentéisme.

Le Centre de Gestion assure un **service de Prévention des Risques Professionnels,** qui a pour mission d'aider les collectivités à prévenir, maîtriser et réduire les risques liés aux activités professionnelles. Il réalise la mission d'inspection pour les collectivités qui en font la demande. Cette politique mise en œuvre depuis plusieurs années est poursuivie, voire développée.

Le **service Conseil en Organisation et Santé au Travail** propose son intervention aux collectivités intéressées pour l'élaboration du diagnostic en matière de risques psychosociaux (RPS), ainsi que pour des missions complémentaires (accompagnement managérial, accompagnement du changement, recrutement, etc.).

Depuis le 1er janvier 2020, le Centre de Gestion assure une mission relative à l'**Ergonomie** et au **Handicap** pour :

- L'amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels,
- L'adaptation de postes / maintien dans l'emploi / retour à l'emploi,
- L'action de sensibilisation,
- L'accompagnement au changement et projet de conception.

ELEMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEEC)

Cdg 68
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion applicables au Centre de Gestion ont été soumises en séance plénière du comité technique avec un avis favorable référencé CT2021/381.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC,
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021,
- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial. Elles s'appliquent en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, ...) prises à compter du 01/01/2021.

ELEMENTS DE GPEEC

1. **Départ à la retraite / mutation :**

Un agent Responsable du service Gestion des Carrières a sollicité sa retraite au 1er janvier 2025.

2. **Mise en disponibilité :**

Un agent a demandé une mise en disponibilité pour suivre son conjoint du 07/10/2023 au 06/10/2026.

3. **Recrutement :**

Il est prévu :

- Le remplacement d'un Responsable du service Gestion des Carrières (mutation interne) et le recrutement d'un gestionnaire des carrières.

4. **Nomination, titularisation, avancement de grade, promotion interne, gestion des contractuels :**

1) Nomination - Titularisation :

- Un agent, nommé attaché territorial, à compter du 1er septembre 2023 suite à la réussite du concours d'attaché territorial.
- Un agent, nommé attaché territorial, à compter du 1er janvier 2024 au titre de la promotion interne.
- Un agent, nommé rédacteur territorial, à compter du 1er janvier 2024 au titre de la promotion interne.
- Un agent, nommé rédacteur territorial, à compter du 1er septembre 2023 au titre du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

2) Avancement de grade / promotion interne :

- Sont inscrits au tableau d'avancement de grade (d'après les LDG du Centre de Gestion) :
  - les agents remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade,
  - l'agent qui donne entière satisfaction au vu de la valeur professionnelle, examinée par l'évaluation professionnelle de l'année N-1 au regard :
    - de la manière de servir,
    - de l'implication dans le service,
    - de la capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,
    - ou le cas échéant disposant de qualités d'encadrement.

Concernant les agents pris en charge (FMPE) par le Centre de Gestion : sur décision du Conseil d'Administration du 22/09/2020, les FMPE promouvables ne sont pas proposés à l'avancement de grade et les dossiers des agents ne sont pas soumis à la promotion interne.

3) Gestion des contractuels :

- Un agent contractuel par contrat à durée indéterminée (CDI) sur un emploi permanent pour répondre à un besoin permanent (01/07/2023).
- Deux agents contractuels en CDD sur un emploi permanent : fin de contrat le 31/05/2025.
- Un agent contractuel en CDD sur un emploi permanent : fin de contrat le 30/06/2026.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2024 au 31/05/2024.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2024 au 30/06/2024.
- Un agent contractuel engagé par CDD sur un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2024 au 31/01/2025.

5. Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE) :

L'article L542-6 à L542-24 du code général de la fonction publique prévoit la prise en charge d'un agent en cas de suppression d'emploi.

Au terme de la mise en surnombre par l'employeur public, l'agent est placé sous l'autorité du Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Cette prise en charge provisoire s'effectue dans l'attente d'un nouveau recrutement. La carrière de l'agent se poursuit ainsi sans discontinuité.

Au 1er janvier 2024, trois FMPE sont pris en charge par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et il est également probable que d'autres FMPE soient pris en charge en cours d'année. A titre de précision, il est à signaler qu'un FMPE de catégorie A est actuellement pris en charge par le biais de l'Interrégion.

Le FMPE devra suivre toutes les actions de formation destinées à favoriser son retour rapide vers un emploi pérenne, à offrir un apport de compétences opérationnelles, à favoriser son reclassement ou à faciliter sa reconversion.

6. **Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés :**

Le CDG 68 ouvre en 2024 un emploi de Responsable du Service Informatique à pourvoir par la voie du détachement prévu par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Formations statutaires obligatoires

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation	
Intégration	A	0	0	
	B	1	10	
	C	0	0	**10**
Formation de professionnalisation lors de la prise de poste à responsabilité	A	2	4	
	B	0	0	
	C	0	0	**4**
Formation de professionnalisation au premier emploi	A	2	5	
	B	4	12	
	C	0	0	**17**
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	A	13	30	
	B	10	26	
	C	8	15.5	**71.5**
		40	**102.5**	

Préparation concours

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
Préparation examen attaché territorial (Test d'orientation communication écrite A)	A	1	0.5
		1	**0.5**

Formations obligatoires

Formations	Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
Approfondissement des pratiques prof. AP	A	0	0
	B	1	1.5
	C	0	0
		1	**1.5**

Formation de perfectionnement

Catégories	Nbre d'agents	Nbre total de jours de formation
A	15	54.5
B	15	38.5
C	13	22.5
Mis à disposition / Stagiaire Master	3	2
	46	**117.5**

Soit un total global de 222 jours (dont 46 jours au CNFPT et 176 jours pour les autres organismes) pour :
45 agents + 2 emplois fonctionnels + 3 FMPE au 31/12/2023
Soit une moyenne de 4.63 jours / agent
Pour 83 actions de formation
Budget formation 2023 (hors frais de déplacement) : 54 107.74 €
Cotisation 2023 CNFPT : 79532.40 €

NB Plan de formation année 2022
Soit un total global de 263.50 jours pour :
41 agents + 2 emplois fonctionnels + 4 FMPE + 1 apprenti au 31/12/2022
Soit une moyenne de 5.73 jours / agent
Pour 98 actions de formation
Budget formation 2022 (hors frais de déplacement) : 53 228.00 €
Cotisation 2022 CNFPT : 70 871.97 euros
NB : Budget formation en 2021 (hors frais de déplacement) : 58 296.00 €

POLITIQUE DE FORMATION
OBJECTIFS DE LA FORMATION AU SEIN DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Afin d'assurer ses missions auprès des collectivités de façon optimale, le Centre de Gestion du Haut-Rhin entend favoriser et programmer les actions de formation qui garantissent son niveau d'expertise et qui contribuent à son développement dans ses domaines d'intervention.

La formation doit accompagner tout projet de développement du Centre de Gestion du Haut-Rhin ou de l'un de ses services et doit contribuer à l'efficacité et à l'évolution de ses personnels. Pour reprendre les termes du plan de prévention suite au diagnostic des risques psychosociaux RPS : « Accompagner les services sur l'évolution des métiers par le biais de formations ».

Plusieurs axes majeurs de formation ont ainsi été définis en application de ces objectifs généraux et se traduisent par les actions de formation inscrites dans le plan annuel :

	Plan 2024 *Nature et thèmes des formations*
• Répondre aux obligations statutaires de formation	*Formation d'intégration* *Formation de professionnalisation lors de la prise de poste à responsabilité* *Formation de professionnalisation au premier emploi* *Formation de professionnalisation tout au long de la carrière*
• Répondre aux obligations de formation en matière d'hygiène et de sécurité	*Formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention* *Actualisation des compétences des formateurs d'assistants de prévention* *Formations liées aux risques psycho-sociaux*
• Accompagner le développement et la création de nouveaux services	*Service Emploi*
• Assurer le maintien et le développement des compétences : - Acquisition des connaissances et intégrer les évolutions législatives et réglementaires en rapport avec les missions du Centre de Gestion du Haut-Rhin - Améliorer les pratiques professionnelles	 *Statut FPT* *Formations en bureautique* *Pratiques managériales*
• Adaptation à l'évolution technologique	*Applications informatiques* *Archivage numérique* *Télétravail*
• Favoriser les projets du Centre de Gestion	*Sensibilisation à la cybersécurité-RGPD*
• Favoriser les projets professionnels individuels et l'évolution de carrière des agents	*Préparations aux concours et examens*
• Favoriser le retour rapide vers un emploi pérenne, offrir un apport de compétences opérationnelles, favoriser le reclassement / faciliter la reconversion. • Mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle	*Fonctionnaire pris en charge (FMPE)* *Compte Personnel de Formation (CPF)*
• Pratique innovante	*MOOC, E-learning, IdealCo*

PLAN DE FORMATION 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Intégration	Contenu et duree prévus par les textes	FIC	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de cadre B dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	5,00	2	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Intégration	Contenu et duree prévus par les textes	FIB	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de cadre B dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	10,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Titualaire
		FIB	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de cadre B dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	10,00	2	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Intégration	Contenu et duree prévus par les textes	FIA	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de la.du cadre A dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	10,00	2	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Titulaire
		FIA	Identifier les enjeux du service public à travers les mécanismes d'élaboration des politiques territoriales, les stratégies de mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Se situer dans la fonction publique territoriale et appréhender les spécificités du rôle de la.du cadre A dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action publique. Identifier les enjeux et les modalités de la formation tout au long de la vie.	10,00	3	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Contractuel
						0,00		

PLAN DE FORMATION 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	Webinaire Approches fondamentales : comprendre ses émotions pour mieux les réguler	Comprendre le rôle crucial des émotions au quotidien, leur impact sur le cerveau, et leur prévalence dans les environnements de travail, Se déculpabiliser vis-à-vis de l'expérience des émotions au travail (la sienne, celle des autres), pour mieux l'accepter, Intégrer l'importance de ne pas nier ses émotions, mais également d'adopter une posture empathique au travail.	14h00 à 15h30	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Webinaire Approches fondamentales : réguler sa charge mentale au quotidien	Comprendre la charge mentale, les limites de l'attention, et la surcharge mentale, Identifier les facteurs de surcharge dans son quotidien, Réduire le multitâche et améliorer sa concentration, Optimiser son agenda et sa gestion du temps.	14h00 à 15h30	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	Webinaire approches fondamentales : apprendre à apprendre dans son quotidien au travail	Se familiariser avec les piliers cognitifs de l'apprentissage et les illusions qui peuvent freiner notre montée en compétences Mettre en place des stratégies d'apprentissage efficaces en formation Mettre en place des stratégies d'apprentissage efficaces en situation de travail	1,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Webinaire : actualité statutaire GRH	Faire le point sur l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle concernant la gestion des ressources humaines en collectivité territoriale. Assurer la veille statutaire et la gestion des ressources humaines.	0,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Le droit de l'internet et de la communication web	Appliquer les règles juridiques concernant le droit d'auteur, le droit à l'image et le droit de l'internet pour la communication web.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Intelligence artificielle et communication	Identifier l'impact de l'intelligence artificielle sur le métier de communicant.	02h00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	L'appropriation des usages de la carte mentale (mindmap) : initiation	Développer son efficacité personnelle de créativité, d'analyse et de représentations de données avec les cartes heuristiques. Savoir utiliser un logiciel de Mind-Mapping. Appliquer le Mind-Mapping dans des situations professionnelles d'efficacité collaborative.	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les bases du statut pour les encadrants	Connaître et comprendre les règles du statut afin d'assurer au mieux le volet "ressources humaines" associé aux responsabilités d'encadrement.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les congés pour raison de santé des agents publics	Savoir gérer les différents types de congés pour raison de santé des fonctionnaires et des contractuels. Maîtriser les procédures de traitement des dossiers en fonction du type d'absence et du statut de l'agent. Intégrer les dernières actualités.	2,00	1	1240,00	Cegape	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation 1er emploi	Savoir gérer et distinguer la disponibilité d'office pour raison de santé (DORS) et la disponibilité à titre conservatoire	Connaître les cas de placement en disponibilité d'office pour raison de santé et ceux liés à la disponibilité à titre conservatoire (maintien du demi traitement). Maîtriser les éléments de rémunération liés à la DORS : la protection sociale spécifique du fonctionnaire (indemnités de coordination et allocation d'invalidité temporaire (AIT)). Analyser les éléments de rémunération liés à la disponibilité à titre conservatoire : le demitraitement (créateur de droits selon la jurisprudence du Conseil d'Etat)	0,50	1	400,00	Cegape	
		VISIO - Enjeux et stratégies d'élaboration et d'exécution du budget	Maitriser les principes des finances publiques locales. Elaborer le budget de la collectivité avec outils et méthode.	2,00	1	945,00	Adiaj	
		2 Agents de catégorie B						Dispositif Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020
		1 Agent de catégorie B						Réussite concours FIB suivie
		1 Agent de catégorie A						Réussite concours FIA suivie
		1 Agents de catégorie A						Dispositif Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation		2 agents contractuels catégorie C / 2 agents contractuels catégorie B / 3 agents contractuels catégorie A						2024/2025
	Formation prise de poste à responsabilité	Exercice du droit syndical dans la FPT	Maîtriser le droit syndical. Connaître les acteurs et les procédures. Faciliter les relations sociale.	2,00	1	1160,00	Adiaj	
	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	La comptabilité M57 applicable aux entités territoriales à caractère administratif (communes, EPCI, régions, départements, métropoles)	Appliquer l'instruction comptable M57.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation		Decommissionnement et archivage des applications	Les applications s'empilent, elles évoluent, font double emploi ou deviennent obsolètes. Toutes les entreprises sont confrontées à ce constat. Le décommissionnement n'est pas toujours jugé prioritaire, or de nombreuses données critiques y sont stockées, leur accès peut s'avérer difficile et leur gestion se doit d'être en conformité avec le RGPD. Faut il les archiver ? Si oui comment et avec quelles bonnes pratiques ?	1,00	1	665,00	Serda formation	
	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Utilisation du Seda : de la rédaction d'un profil à la constitution d'un paquet d'archivage	Disposer d'une culture SEDA suffisante pour l'utiliser d'un point de vue métier. Acquérir une méthode de création des profils d'archivage allant de l'analyse du flux à traiter à l'export des livrables. Manipulation de SHERPA (Versions 1.0 et 2.0 du SEDA) ou PASTIS (version 2.1 du SEDA) en fonction de vos besoins, et rédiger des profils d'archivage.	2,00	1	1401,25	Serda formation	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Utilisation avancée des outils de préparation de SIP	Programme informatique (logiciel) permettant de transformer automatiquement un ensemble de données ou de documents en SIP. Les outils de préparation de SIP offrent généralement un ensemble de fonctionnalités permettant d'effectuer des traitements, de classer et de décrire les données et documents à archiver.	1,00	1	528,00	Mintika	
		Visio - règles de classement : de la nomination au déroulement de carrière	Perfectionner ses connaissances des règles de classement des agents publics. Renforcer son savoir-faire technique pour appliquer les règles de classement des agents publics.	3,00	1	1740,00	Adiaj	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Neurosciences : mieux se comprendre pour agir dans son environnement professionnel	Comprendre son fonctionnement cognitif. Utiliser la connaissance de soi pour plus d'efficience, de confiance en soi et de bien-être au travail. Identifier ses propres leviers de motivation au travail. Porter son attention sur le positif.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents de la fonction publique	Intégrer les mécanismes de la protection sociale statutaire des agents de la fonction publique. Évaluer les faiblesse et carences en matière de protection sociale de base. Identifier les mécanismes actuels de Protection Sociale Complémentaire (PSC) : référencement, labellisation, convention de participation. Mesurer l'impact de la réforme introduite par la loi du 7 août 2020 et des ordonnances du 17 février 2021. Anticiper les conséquences des évolutions en préparation au sein de son établissement.	1,00	1	920,00	GERESO	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Les soft skills au service de votre performance et celle de votre organisation	Mieux connaître les compétences managériales permettant de faire émerger et développer les soft skills parmi lesquelles : la capacité de travail d'équipe l'adaptabilité la flexibilité la gestion du stress la conscience de soi le leadership la prise de parole en public le relationnel la gestion des conflits la gestion du temps la confiance en soi la résolution de problèmes la gestion du changement la communication	5 modules de 02:30	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La prévention des punaises de lit		0,50	2	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La maîtrise de son argumentation orale pour convaincre	Identifier les situations de communication orale et leurs enjeux. Concevoir et structurer son intervention, ses arguments et sa stratégie. Adapter sa communication aux situations professionnelles, aux interlocuteurs, pour renforcer l'adhésion autour de ses projets.	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité	Instruire les dossiers liés aux accidents du travail, maladies professionnelles et invalidité.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation	Formation professionnalisation tout au long de la carrière	Intelligence artificielle et communication	Identifier l'impact de l'intelligence artificielle sur le métier de communicant.	02h00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La conception des outils de recrutement et d'analyse de curriculum vitae	Identifier les éléments clés du poste à pourvoir, pour optimiser l'offre d'emploi. Elaborer des outils de recrutement. Détecter les compétences clés et les potentiels des candidats.	3,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		La conduite d'un entretien de recrutement	Identifier les objectifs et les conditions de réussite de l'entretien de recrutement. Préparer, conduire, assurer le suivi et l'exploitation d'un entretien de recrutement.	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les étapes-clés du recrutement	Cerner le processus général de recrutement et le situer dans la politique ressources humaines de la collectivité. Identifier les acteurs, étapes et outils du recrutement. Evaluer les compétences et la motivation des candidats.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
						8999,25		

PLAN DE FORMATION 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement (Logiciel / informatique)	Kelio	A l'issue de la formation, les participants seront capables d'appréhender les aspects essentiels de la gestion des temps, dans le cadre légal en vigueur, en prenant en compte les particularités de leur entreprise.	1,00	2	1188,00	Kelio	
		Berger LEVRAULT	-	1,00 et 1,00	9	0,00	Contrat	Service PAF et Gestion des carrières
		Cybersécurité-RGPD				5000,00	A définir avec le CDG 54 dans le cadre des collectivités des CDG mutualisés	Tous les agents du CDG 68 A définir
		Données sociales / Qlik		2,00	1	0,00	CDG 57	
		Excel : initiation aux macros et à VBA	Automatiser des tâches répétitives avec Excel. S'initier à la programmation Visuel Basic pour Applications (VBA).	4,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
	Perfectionnement	Correspondants CNRACL	Actualisation.		2	0,00	CNRACL	En fonction des actions programmées
		Webinaire : actualité sur la retraite	Maîtriser la réforme et la réglementation en matière de gestion des dossiers retraite.	0,50	2	620,00	Adiaj	
		Webinaire SGARE Grand EST	A destination des Conseillers Emploi Mobilité.		2	0,00	SGARE Grand Est / Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH)	En fonction des actions programmées
		Assurance maladie	Flash Info en visio.			0,00		Webinaire

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Formation Conseiller Emploi Mobilité	Une formation axée sur la posture du CEP, les outils à utiliser. Aborder les bilans en fin d'accompagnement, la définition des objectifs de l'accompagnement, etc. Une formation permettant de créer et d'animer un atelier collectif pour permettre d'accompagner les agents dans la construction d'une transition professionnelle (en résumé faire du CEP avec étude des motivations, compétences, faisabilité du projet, etc.).		2		Pôle "concours - emploi" Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or	A définir
		Améliorer sa mémoire	Retrouver confiance en sa mémoire. Choisir sa stratégie de mémorisation. Rationaliser ses efforts. Augmenter sa capacité de stockage d'information. Découvrir une vision de la mémoire basée sur les neurosciences cognitives et comportementales.	2,00	1	1752,00	Cegos	
		VISIO - Neutralité des fonctionnaires	Comprendre les différentes composantes de cette notion de neutralité. Connaître les enjeux sur le fonctionnement du service public. Appréhender les conséquences d'une atteinte au principe de neutralité.	1,00	1	610,00	Adiaj	
		Visio - emplois à temps non complet des collectivités territoriales	Connaître les dispositions juridiques applicables aux recrutements et à la gestion de ces agents.	2,00	1	798,00	Adiaj	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Visio - indisponibilité physique dans la FPT	Assurer et renforcer la connaissance de la réglementation et des procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires relevant du régime spécial de protection sociale. Connaître les principes généraux du régime général applicables à la gestion des congés des agents contractuels et des fonctionnaires à temps complet.	3,00	1	1740,00	Adiaj	
		Conversations courantes module 2	Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Se présenter ou présenter quelqu'un y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant. Communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement tout en se montrant coopératif.	2,00	1	600,00	Fondation Le Phare	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Savoir gérer et distinguer la disponibilité d'office pour raison de santé (DORS) et la disponibilité à titre conservatoire	Connaître les cas de placement en disponibilité d'office pour raison de santé et ceux liés à la disponibilité à titre conservatoire (maintien du demi traitement). Maîtriser les éléments de rémunération liés à la DORS : la protection sociale spécifique du fonctionnaire (indemnités de coordination et allocation d'invalidité temporaire (AIT)). Analyser les éléments de rémunération liés à la disponibilité à titre conservatoire : le demitraitement (créateur de droits selon la jurisprudence du Conseil d'Etat)	0,50	2	800,00	Cegape	
		Les IJSS : maladie, maternité, paternité, accidents du travail	Maîtriser les modalités de calcul des IJSS dans chacune des situations d'inaptitude physique, maladie, maternité, accidents du travail etc. Maîtriser les processus de maintien de salaire du personnel Comprendre les conséquences spécifiques de la subrogation sur l'établissement de la paie. Connaître les mécanismes de la superposition de la protection sociale et de la protection employeur afin d'éviter les situations d'enrichissement sans cause.	1,00	1	750,00	Cegape	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Inaptitude et reclassement dans la fonction publique	Connaître la dernière réglementation et les obligations de l'employeur public. Maîtriser les différentes étapes et les acteurs de la procédure de reclassement. Sécuriser vos procédures et prévenir tout risque de litige.	1,00	1	750,00	Cegape	
		Visio - indisponibilité physique des agents contractuels de droit public et de droit privé	Assurer et renforcer la connaissance de la réglementation et des procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des agents contractuels. Assimiler les dispositions du régime général de la Sécurité sociale applicables à la gestion des congés des agents contractuels.	2,00	1	1160,00	Adiaj	
		Ludification de la démarche ergonomique : enrichir ses outils et son intervention	Identifier les principes et les limites de la ludification lors d'une intervention ergonomique. Mobiliser des outils ludiques : jeu de rôle, Innovation Games, Serious Games, etc. Intégrer des outils et des méthodes d'animation : quand et comment les utiliser dans son intervention.	2,00	1	990,00	Ergonalliance	
		La lecture rapide et efficace	Développer une efficacité de lecture : vitesse/compréhension. S'approprier une méthode et l'appliquer. Transposer les stratégies de lecture aux besoins professionnels.	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Visio - lire, comprendre et exploiter un texte juridique dans le domaine de la gestion du personnel	Lire et comprendre les textes juridiques afin de mieux les mettre en œuvre	1,00	1	530,00	Adiaj	
		Flash RGPD 2024 - Webinaire 1 : bien comprendre le RGPD	Comprendre le nouveau règlement général sur la protection des données.	01:30:00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Webinaire : actualité statutaire GRH	Faire le point sur l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle concernant la gestion des ressources humaines en collectivité territoriale. Assurer la veille statutaire et la gestion des ressources humaines.	0,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Découvrir l'agrégateur de flux RSS Inoreader (niveau 1)	En quelques années, Inoreader s'est imposé comme l'agrégateur de flux RSS le plus abouti et le plus puissant dans le cadre d'une utilisation professionnelle.Cette formation vous permettra d'apprendre à le configurer en fonction de vos besoins mais vous aidera également à bien démarrer en mettant en place une veille sur vos sources directement en ateliers.	0,50	1	332,50	Serda Formation	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Tirer le meilleur de ChatGPT pour gérer son cycle de veille	Les intelligences artificielles ne sont pas nouvelles dans l'univers de la veille. On la retrouve dans de nombreuses technologies, comme la traduction automatique, la datavisualisation, l'exploration d'un champ sémantique. Pourtant, ChatGPT apporte son lot de nouveautés, et bien utilisé il peut devenir le compagnon du veilleur tout au long du cycle de veille. Nous aborderons, en une journée de formation, toutes ces nouvelles facettes, des trucs, des astuces et des outils connexes pour votre veille au quotidien.	1,00	1	665,00	Serda Formation	
		Neurosciences : mieux se comprendre pour agir dans son environnement professionnel	Comprendre son fonctionnement cognitif. Utiliser la connaissance de soi pour plus d'efficience, de confiance en soi et de bien-être au travail. Identifier ses propres leviers de motivation au travail. Porter son attention sur le positif.	2,50	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Les jeux pédagogiques, dits Serious games, pour ancrer les apprentissages en formation	Comprendre les mécanismes et les impacts de l'utilisation des activités ludiques en formation par la conception.	2,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	La gestion des situations difficiles	Identifier et comprendre les situations difficiles et de tensions. Adopter des stratégies et méthodes d'anticipation et de résolution des situations difficiles. Renforcer ses capacités de distanciation et de communication au service de la cohésion d'équipe.	3,00	1	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	
		Visio - organisation des concours	Connaître les dispositions législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui encadrent l'organisation des concours afin d'en assurer la bonne exécution. Mesurer les risques afin de sécuriser l'organisation des concours. Harmoniser les pratiques notamment en matière d'organisation des concours et examens transférés du CNFPT.	3,00	1	1740,00	Adiaj	
		Formation Médecine Traditionnelle			1	2000,00	L&A Serra	
		Rencontre des conseillers en organisation		2,00	3		ANDCDG	

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Indisponibilité physique	Renforcer la connaissance des bases légales et mettre à jour la réglementation et les jurisprudences liées à l'indisponibilité physique des fonctionnaires et des contractuels.	2,00	17	4000,00	Intra Adiaj	
		Premiers secours en santé mentale PSSM	Le programme de Premiers secours en santé mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.	2,00	16	3000,00	Intra SMA Association	En fonction de la demande, il sera programmer une 2ème session en 2024 sinon 2025
		Webinaire sur la laïcité	Organiser un point d'info sur la laïcité	01:00:00	Tous les agents du CDG 68	1000,00	Intra Adiaj	
		Atelier					Intra CDG 68	14 thèmes ont été recensés pour 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Perfectionnement	Perfectionnement	Atelier pour service Emploi						Accompagner les transitions professionnelles (atelier CV et lettre de motivation, coaching, préparation d'un entretien professionnel)
		MOOC, plateforme IdealCo	/					En fonction des thématiques
		Services Missions Temporaires	/			0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	En fonction des demandes
						30025,50		

PLAN DE FORMATION 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Professionnalisation_et_de_perfectionnement	Préparation concours / examen	Préparation concours interne de rédacteur territorial écrit-oral	/	24:30	1	550,00	Adiaj	
Professionnalisation_et_de_perfectionnement	Préparation concours / examen	Préparation concours interne d'attaché territorial écrit-oral	/	24:30	1	550,00	Adiaj	
						1100,00		

PLAN DE FORMATION 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Formation obligatoire	Hygiène, sécurité,...	Formation continue des ACFI	FCO CISST.	2,00	3	0,00	INSET Nancy	En fonction du programme
		Formations sur des thématiques spécifiques liées au métier (ex : ATEX atmosphère explosible)			3 agents du PRP			En fonction des propositions dans l'année
		FC AP			1 assistant de prévention	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	1 jour à définir
		Les risques psychosociaux, le rôle et l'action des membres des formations spécialisées ou des comités sociaux territoriaux	Repérer comment agir sur les RPS en tant que membre de FSC ou CST. Définir un langage commun sur les RPS. Identifier les différents RPS et leurs impacts sur la santé. Construire la démarche avec les personnes ressources.	2,00	14 membres et 1 agent du CST	0,00	CNFPT ALSACE_MOSELLE	Intra
		Journées de la sécurité routière au travail	Sensibiliser les collaborateurs au risque routier professionnel				Sécurité routière	du 27 au 31/05/2024
		Accueil des nouveaux arrivants	Procédure ensemble pour un accueil de qualité					Interne : A définir
		Exercice d'évacuation						A définir en fonction de l'avancée des travaux
		Exercice extincteur						En raison des travaux dans le bâtiment Rue Wilson, une sensibilisation est proposée en intra

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Formation obligatoire	Hygiène, sécurité,...	Maintien des acquis SST	Intervenir rapidement en cas d'accident en évitant un sur-accident pour soi et les autres, ◦ en maintenant en vie une victime sans aggraver son état jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés, ◦ en moins de trois minutes, ◦ avec le matériel à disposition.	1,00	2 groupes de 10 agents	2000,00	Centre de Formation Professionnelle du Haut-Rhin	
		Gestes qui sauvent (GQS)	La sensibilisation aux « gestes qui sauvent » a pour objet de permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.	0,50	1 groupe de 9 personnes	600,00	Centre de Formation Professionnelle du Haut-Rhin	
		Pénibilité	Connaître les exigences de la réglementation en matière de pénibilité au travail Connaitre les dispositions règlementaires applicables à la Fonction Publique Territoriale Identifier les obligations et responsabilités qui incombent à l'autorité territoriale Identifier et évaluer les facteurs de pénibilité Intégrer la pénibilité dans le Document Unique des Risques Professionnels Élaborer les fiches individuelles d'exposition aux facteurs de pénibilité.	2,00	3		A definir	En fonction de la réforme des retraites : A planifier en 2024
						2600,00		

PLAN DE FORMATION 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Préconisations Document Unique		Formation initiale aux Gestes et Postures	Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnels (Définitions, et Indicateurs statistiques). Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique (Notions d'anatomie, physiologie). Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail (Aménagement, Contraintes, Relationnel).	1,00	10			Un protocole pour les livraisons sera défini en 2024 avec l'ergonome. A définir en 2025 avec MyOstePrevention pour la pratique.
		Sensibiliser aux risques professionnels			Tous les agents du CDG 68		Service PRP et MEH	Format et contenu à définir
		Faire face aux difficultés / aux violences externes	A définir					A préciser la nature des difficultés, des manques qui pose cette situation. A préciser aussi en fonction des unités de travail.
						A définir		

PLAN DE FORMATION 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Plan de Prévention suite diagnostic RPS		Groupes d'analyses des pratiques	/		1	600,00		
		Réseau des médiateurs			1		ANDCDG	Formation continue 2025
		Groupes d'analyses des pratiques	Diection.		2	1750,00		
						2350,00		

RPS

PLAN DE FORMATION 2024

Nom de la collectivité :	Centre de Gestion FPT 68	Type :
Canton (OBLIGATOIRE) :	ARRONDISSEMENT DE COLMAR	
NOM et PRENOM de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	GUERIN Monia	
TELEPHONE de la personne en charge du plan de formation dans la collectivité :	03 89 20 88 14	
COURRIEL de la personne en charge du plan de formation :	m.guerin@cdg68.fr	

Date de mise à jour :
29/01/2024

Nature de la formation	Domaine	Thème de Formation	Objectif de formation	Durée (en jour)	Nombre de départs en formation	Coût total Indicatif	Organisme de Formation	Observations (CPF,...)
Itinéraire secrétaire général de Mairie : la connaissance de l'environnement territorial et le fonctionnement de la FPT		L'accueil et l'orientation du public en petite collectivité. La place et le rôle du ou de la secrétaire général de mairie. Le fonctionnement et le suivi du conseil municipal. La rédaction des actes et délibérations relatifs à la gestion de la commune. Les fondamentaux de l'état civil : la théorie. Les fondamentaux de l'état civil : la mise en pratique. Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines.	Session 2023/2024	Formation théorique 36 jours et en collectivité 40 jours	14	0,00		Prise en charge par le CNFPT et Pôle Emploi
			Session 2024/2025	Formation théorique 36 jours et en collectivité 40 jours	15	0,00		Sous réserve de la prise en charge par le CNFPT et Pôle Emploi
						0,00		

Budget Formation

Intégration	0,00 €
Professionnalisation	8 999,25 €
Perfectionnement	30 025,50 €
Préparation concours et examen	1 100,00 €
Hygiène et sécurité	2 600,00 €
DU	0,00 €
RPS	2 350,00 €
Secrétaire de mairie	0,00 €
TOTAL	45 074,75 €

Jours de formation CNFPT : (en raison du rattrapage des formations d'intégration des contractuels)
167
Jours de formation autres organismes :
163,5

Acte à classer

Point6

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-19-55.00 (MI252266867)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point6-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Plan de formation 2024 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. AUTRES ACTES OBLIGATOIREMENT TRANSMISSIBLES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_6.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:19**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:19**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:26**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 7 : **Rapport d'activité 2023**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Le rapport d'activité 2023 joint en annexe du présent point est présenté au Conseil.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :
- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point7

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-21-19.00 (MI252266954)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Rapport d'activité 2023

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_7.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:21**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:21**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:26**	

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Cdg 68

Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Haut-Rhin

Le rapport annuel d'activité du CDG 68 pour l'année 2023 offre un aperçu de l'ampleur et de la constance de ses missions, traduisant son engagement envers les collectivités de son ressort.

Cet engagement est tout d'abord illustré par le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire, qui permet aux collectivités adhérentes d'accéder à des garanties dans les meilleures conditions face au risque de l'indisponibilité physique des agents.

Dans le champ de l'emploi ensuite, qui est au cœur de son action, la première session de formation dédiée à l'emploi de secrétaire de mairie a été organisée. Cette initiative souligne sa volonté de soutenir les communes face à leurs enjeux d'emploi et de recrutement.

Enfin, son expertise dans le domaine de l'archivage intègre pleinement le volet électronique et est mise à profit des collectivités. Elle est désormais complétée par une solution certifiée de système d'archivage électronique accessible aux collectivités.

Ce rapport témoigne de la détermination du CDG 68 à répondre aux besoins évolutifs des collectivités et à continuer d'être un partenaire fiable et engagé dans le développement des ressources humaines au sein de la fonction publique territoriale.

Bonne lecture,

Lucien MULLER
Président du CDG 68

Le CDG 68 en quelques chiffres

Conseil d'Administration

27 membres **4** séances **66** délibérations

Collectivités affiliées au CDG 68

- **1** Agence Territoriale Départementale
- **3** Communautés d'Agglomération (*dont 1 non-affiliée adhérente au CDG)*
- **13** Communautés de Communes
- **4** CCAS (disposant de personnel)
- **366** communes *(dont 2 non-affiliées adhérentes au CDG)*
- **1** Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **4** Offices Publics d'Habitat (disposant de personnel public)
- **3** Pôles d'Équilibre Territorial et Rural
- **1** Service d'Incendie et de Secours *(affilié au CDG uniquement pour les personnels administratifs et techniques)*
- **17** Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple
- **94** Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique
- **21** Syndicats Mixtes Fermés
- **30** Syndicats Mixtes Ouverts

Total : **560**

Finances

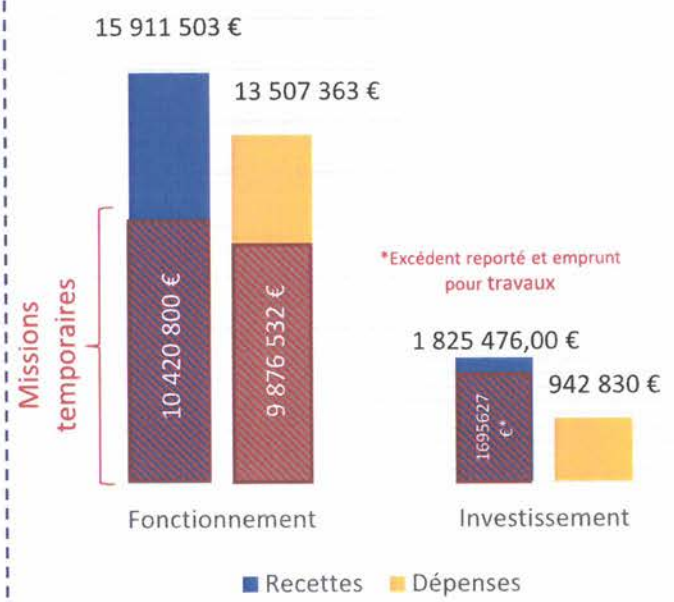

45 agents (**43** ETP)

78 000 connexions sur le site internet
495 000 pages visitées

14 894 plis expédiés

11 Points Info édités

35 bases de données - abonnements
300 communications internes
63 panoramas de presse

Instances paritaires

Commission Administrative Paritaire

4 séances

9 saisines

13 saisines en Conseil de discipline

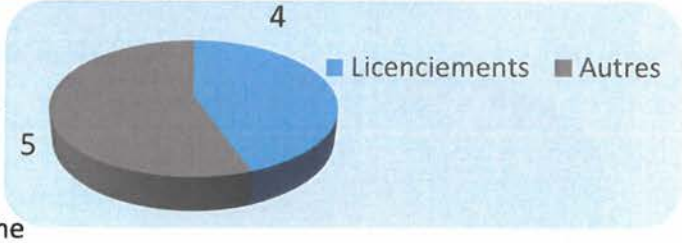

Commission Consultative Paritaire

0 séance

Comite Social Territorial

9 séances dont :

360 avis émis par délégation

51 avis émis en séance

Carrières – Ressources humaines

Gestion

7 493 agents gérés

6 766 titulaires

727 contractuels

40 % **60 %**

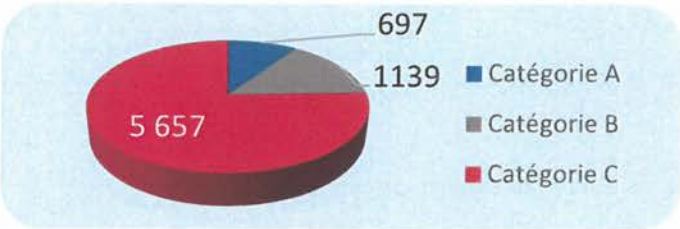

1 492 projets d'actes

2 902 avancements d'échelons

7 215 courriels (entrant)

2 285 appels téléphoniques

Moyenne hebdomadaire de 100 demandes par gestionnaire

Pensions

123 dossiers CNRACL

97 liquidations

19 pensions invalidité

256 bordereaux CNRACL

595 appels

726 emails

Conseil statutaire

2023 questions traitées

8 circulaires

Assurance chômage **19** examens de droits

Emploi

3 362 déclarations vacances d'emploi
1 586 offres d'emploi

83 recherches de candidatures pour missions temporaires
10 Périodes Préparatoires au Reclassement

3 agents pris en charge

32 assistances au recrutement :

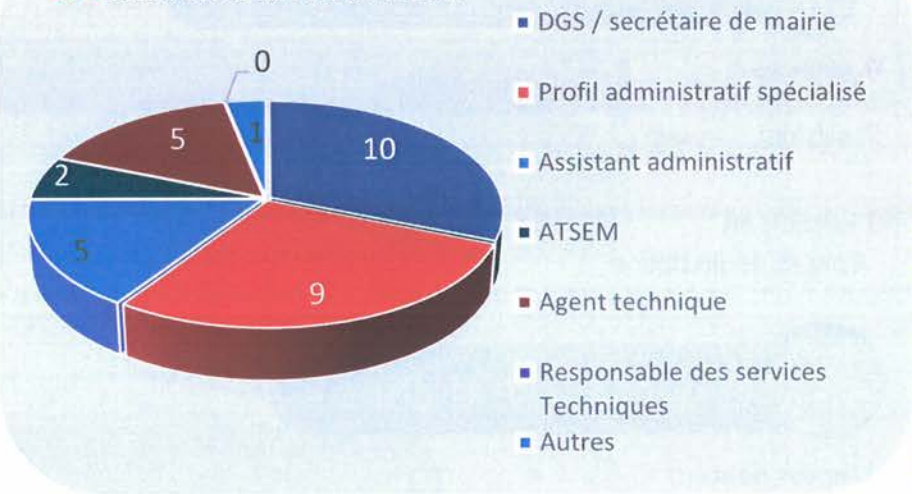

Concours

8 concours-examens organisés par le CDG 68 (ressort départemental et interrégional)

30 jours d'épreuves

185 intervenants extérieurs

2 910 candidats

(moyenne annuelle 2 755 candidats)

499 lauréats

82 % de présence des candidats

Concours-examens organisés :

- Examen Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et ETAPS principal 2ème classe
- Rédacteur
- Agent de maîtrise (concours et examen)
- Adjoint administratif principal de 2ème classe (examen)
- Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe
- ATSEM principal de 2ème classe

Missions temporaires

177 collectivités ayant recours au service :

173 collectivités affiliées

4 collectivités non-affiliées

1 633 missions (910 + 723 prolongations)

1 015 agents en mission sur l'année

64 agents recrutés après mission

9 691 910 € de rémunérations et charges

Prévention des Risques Professionnels

2 fiches sécurité machines
6 fiches Prév'ressources
4 circulaires nouvelles et mises à jour
33 documents mis à jour

Inspection

12 inspections réalisées
(82 jours d'interventions)
2 nouvelles conventions signées
(60 jours sur 3 ans)
18 participations aux CHSCT locaux

Animation réseau Assistant de Prévention (AP)

7 réunions
11 mailing d'information
24 nouvelles nominations AP
340 AP nommés

Mise à disposition des collectivités d'une application "livret d'accueil sécurité" afin d'éditer des livrets personnalisés au profil de poste

Participation au Comité Social Territorial du CDG 68

2 études projet construction
16 demandes d'accueil d'un apprenti
4 règlements intérieurs Hygiène Sécurité
6 plans de formation
14 lettres de cadrage AP
1 enquête après accident
3 documents uniques

Conseil Médical

585 saisines :
254 pour les collectivités affiliées
331 pour les collectivités non affiliées
19 séances

Ergonomie-Handicap

25 études de poste
32 interventions sur postes
6 consultations projet/réagencement
1 intervention pour agent en PPR

Contrats d'Assurance Groupe

Assurance statutaire

314 collectivités adhérentes
281 collectivités de moins de 30 agents CNRACL
33 collectivités de plus de 30 agents CNRACL
4 comités de pilotage - suivi absentéisme
1 accompagnement personnalisé aux collectivités

Protection sociale complémentaire

Prévoyance

345 collectivités adhérentes
5 364 agents adhérents

Santé

116 collectivités adhérentes
2 196 agents adhérents

Conseil en Organisation et Santé au Travail

121 jours d'intervention
625 agents rencontrés
11 webconférences
1 fiche Psycho'ressources
6 stagiaires psychologues du travail orientés en collectivité
123 conseils-analyses des besoins

Nature des interventions

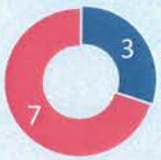

- Sensibilisation Santé sécurité au travail
- Accompagnement à la prévention des RPS

Organisation des rencontres des Conseillers en Organisation des CDG (Décembre 2023) de l'Association Nationale des Directeurs de CDG)

Expérimentation du co-développement – Groupe DGS

Archives

72 missions *(durée moyenne 8 jours)*
10 visites d'évaluation
447 jours de mission
885 mètres linéaires traités
4 réunions archivistes *(archivistes du Haut-Rhin, M2A, e-archivistes Grand Est)*

Organisation de 7 ateliers SOTI de dédiabolisation de l'archivage électronique à l'attention des services d'archives des collectivités du Haut-Rhin

Paie à Façon

37 collectivités adhérentes
5330 bulletins de paie

Référent déontologue

12 avis *(pour les collectivités du Haut-Rhin)**

*mission mutualisée avec les CDG 67 et CDG 90

Mission RGPD

341 collectivités adhérentes*

*mission mutualisée avec le CDG 54

Médiation préalable obligatoire

114 *collectivités adhérentes*
1 médiation

Signalement des violences

14 signalements
122 collectivités adhérentes
10 collectivités sensibilisées

Droit syndical

13 986 heures de crédit de temps syndical

438 812 € remboursés par le CDG 68 aux collectivités

Rapport social unique

Campagne 2022

Taux de réponse :
84 % des collectivités
55 % de l'effectif des agents

L'ANNÉE 2023 EN BREF

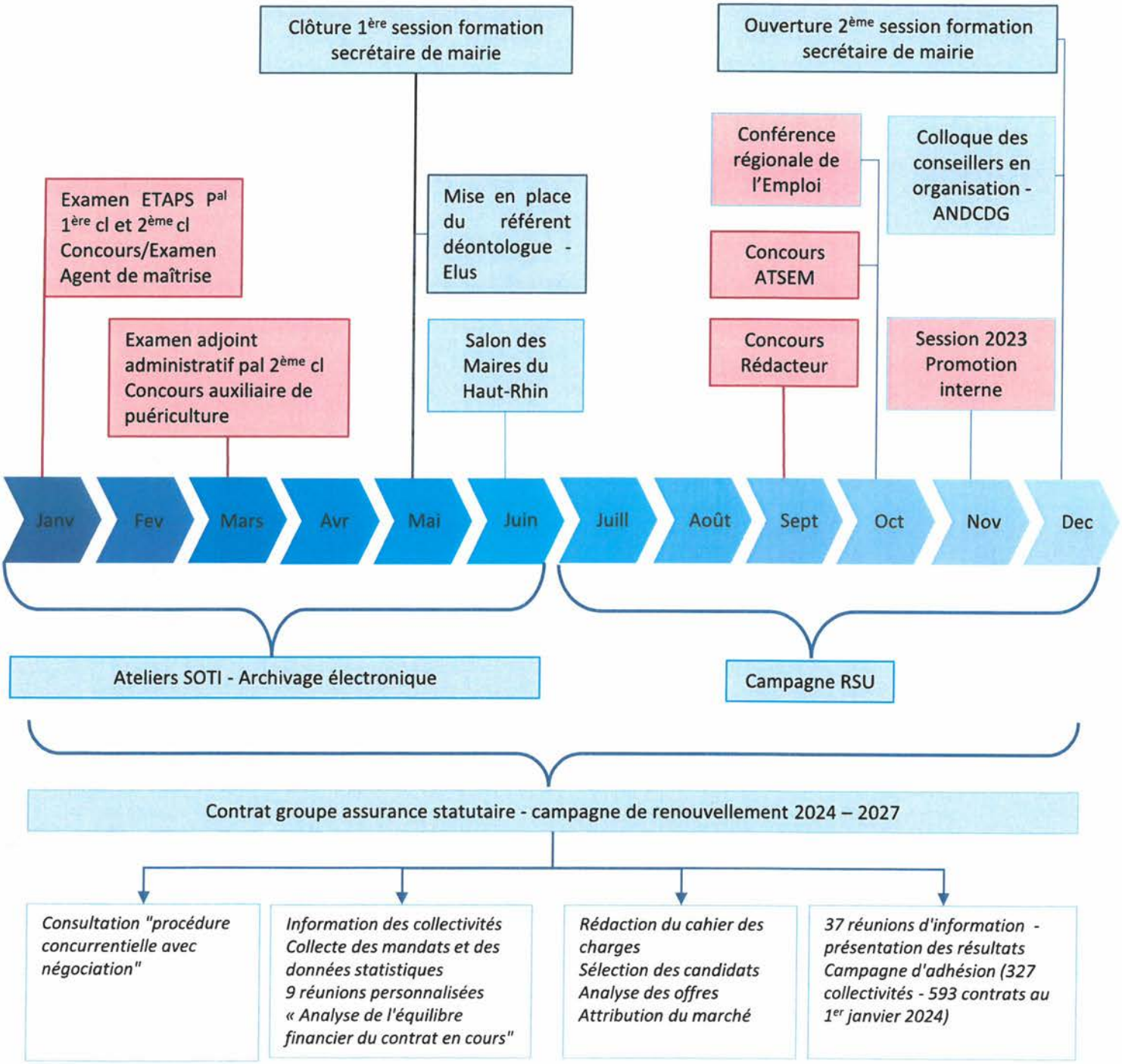

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 8 : **Interrégion**

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Les présidents des centres de gestion de l'Interrégion Est, réunis le 6 mars 2024, ont pris acte du bilan financier et validé le budget primitif :

Bilan financier 2023	
Dépenses	
Charges à caractère général :	**3 396 257.99 €**
Remboursements CDG Interrégion (Concours, missions, déplacements, location...) :	*2 873 684.11 €*
Remboursement autres coordinations régionales et CIG :	*516 573.18 €*
Divers (déplacements, etc.) :	*6 600.70 €*
Dépenses de personnels	**349 534.12 €**
Coopération interrégionale (3 ETP) :	*123 839.12 €*
Personnels FMPE (7 ETP) :	*225 695.00 €*
Autres dépenses (annulation de titres sur exercices antérieurs et amortissements)	**47 201.77 €**
Recettes	
Remboursements des FMPE par les collectivités	**293 235.37 €**
Produits des services, domaines et ventes diverses pour un montant de	**2 900 337.27 €**
Remboursements des coûts lauréats des autres coordinations :	*453 326.27 €*
Dotation CNFPT FMPE :	*266 724.00 €*
Dotation CNFPT Concours :	*2 180 287.00 €*

Autres recettes (réémission de titres)	**23 214.01 €**
Résultat fonctionnement 2023 *NB : part significative des remboursements aux CDG de l'Interrégion ne sera pas à reconduire en 2024*	**-576 207.23 €**
Résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024	**1 300 384.81 €**

Budget primitif 2024

DEPENSES	
Charges à caractère général	3 048 941,07
Charges de personnel et assimilés	371 600,00
Opérations d'ordre entre section	1 323,93
Autres charges de gestion courante	1 300 384,81
Charges spécifiques	50 000,00
Total Dépenses de fonctionnement	**4 772 249,81**

RECETTES	
Résultat de fonctionnement reporté	1 300 384,81
Atténuation de charges dont FMPE	305 000,00
Produits des services, domaine, ventes diverses (Coût lauréat, dotation FMPE CNFPT, dotation concours CNFPT)	3 135 865,00
Autres produits de gestion courante	1 000,00
Produits spécifiques	30 000,00
Total Recettes de fonctionnement	**4 772 249,81**

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point8

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-22-12.01 (MI252266972)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point8-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Interrégion

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_8.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:22**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:22**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:28**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 9 : **Informations**

a. Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice-adjointe, présente le point.

Pour information, ci-après les décisions prises par le Président depuis la réunion du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Modification du planning des travaux
À la suite de la défection de l'entreprise Buecher, lot 8 plâtrerie – faux plafond, l'ensemble du chantier a pris du retard, le planning initial prévoyait une fin de travaux au mois de mars 2024.
Le maitre d'œuvre, à la demande du Président a notifié aux entreprises un planning modificatif par ordre de service du 29/02/2024.

Contrat de coordination sécurité et protection de la santé
Titulaire : Bureau VERITAS, 4 avenue de Bruxelles à 68350 BRUNSTATT - DIDENHEIM
Montant initial du marché public
Montant HT : 3 680,00 euros
Montant TTC : 4 416,00 euros

Le contrat initial étant également calé sur le planning des travaux, un avenant prolongeant le délai de 6 mois a été signé le 05/02/2024 pour un montant HT de 1 776,00 euros, soit 2 131,20 euros TTC.

Pour information, un certain nombre de travaux d'entretien et de réparation autres que ceux prévus dans le cadre des marchés vont devoir être réalisés, comme la réfection des terrasses, des travaux de peintures.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point9_a

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-23-19.00 (MI252267028)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point9_a-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Informations a. Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. TRAVAUX < à 1 000 000 euros HT

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_9a.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:23**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:23**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:28**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 9 : **Informations**

b. Liste des marchés à procédure adaptée

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

En application de la délibération du Conseil d'Administration du 05 novembre 2020, portant délégation au Président du Centre de Gestion de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables, lorsque les crédits sont inscrits au budget, Monsieur le Président fait part de la liste des marchés passés selon ces modalités durant l'année 2023.

La liste des marchés à procédure adaptée est jointe en annexe.

Il est proposé aux membres de formuler leurs observations.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point9_b

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-24-49.00 (MI252267049)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point9_b-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Informations b. Liste des marchés à procédure adaptée

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.15. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_9b.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:24**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:24**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:30**	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

SITUATION BUDGETAIRE 2023
PAR CODE NMP

Sensectic		Nomenclature marché public	Chap.	Compte	Tiers	Ordonnancé	Total
Dépenses							
Fonctionnement							
		00.00 - Dép. exclus - opérations div.					13 162 125,67
D	F	10.11 - Boissons	011	6234	LA VINOTHEQUE	478,05	1 194,60
D	F	10.11 - Boissons	011	6234	LA VINOTHEQUE	228,45	
D	F	10.11 - Boissons	011	6234	LA VINOTHEQUE	259,65	
D	F	10.11 - Boissons	011	6234	LA VINOTHEQUE	228,45	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	87,22	1 608,61
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	103,67	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	321,75	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	GRIMMER artisan-chocolatier	112,03	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	- 45,32	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	57,28	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	128,67	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	45,32	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	45,32	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	362,25	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	212,48	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	71,25	
D	F	10.14 - Epicerie	011	6234	ORY	106,69	

D	F	11.01 - Produits de l'agriculture	011	6234	A FLEUR DE POT	30,00	30,00
D	F	14.08 - Articles textiles divers	011	6238	Objetrama	756,00	756,00
D	F	14.11 - Articles de voyage	011	60632	ORY	261,98	481,87
D	F	14.11 - Articles de voyage	011	60632	ORY	219,89	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	Acteurs publics	840,00	53 776,75
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	GERESO Edition	26,95	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	LEXIS NEXIS	75,23	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	PC Presse	49,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	Social publications	69,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	ORY	39,90	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	GRANDE COURONNE CIG	276,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	GROUPE MONITEUR	1 680,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	EDITIONS DALLOZ	9 710,77	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	TERRITORIAL SAS	39,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	TERRITORIAL SAS	380,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	PREVENTION BTP	50,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	DERNIERES NOUVELLES D ALSACE	461,65	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	Lamy Liaisons	125,54	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	Lefebvre Dalloz	3 615,44	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	TERRITORIAL SAS	133,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	INRS	76,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	LEXIS NEXIS	10 312,06	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	Atelier Sarel	7 075,49	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	ORY	18,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	L ALSACE PUBLICITE	482,10	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	ARCHIMAG	70,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	Lamy Liaisons	902,88	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	AFNOR	110,43	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	EDITIONS DALLOZ	996,60	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	Editions Diamond	210,00	

D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	EBRA MEDIAS ALSACE	1 057,25	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	EDITION TISSOT	348,22	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	PETITE COURONNE CIG	225,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	EBRA MEDIAS ALSACE	370,80	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	ARCHIMAG	301,20	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	WEKA	7 308,01	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	ARCHIMAG	20,00	
D	F	15.07 - Journaux, revues et périodiques spécialisés	011	6182	Atelier Sarel	6 321,23	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	- 469,00	1 449,23
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	152,30	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	118,85	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	83,73	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	98,81	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	173,53	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	70,00	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	54,01	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	469,00	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	55,01	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	173,99	
D	F	16.02 - Produits pétroliers	011	60622	ORY	469,00	
D	F	18.31 - Objets de pansements et de soins	011	6068	ORY	23,20	23,20
D	F	18.33 - Dispositifs médicaux, consommables stériles divers	011	60632	MANUTAN	217,50	217,50
D	F	20.01 - Produits en plastique	a	60632	MANUTAN	749,70	749,70
D	F	28.02 - Jeux et jouets	011	6234	BigLittle	786,50	786,50
D	F	30.15 - Matériel et équipements de protection	011	60632	ORY	21,95	21,95
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	2 893,20	25 860,31

D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	167,36	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	2 070,95	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	701,17	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	6 215,07	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	2 302,04	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	936,84	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	2 500,90	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	123,56	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	991,40	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	702,48	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	830,78	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	2 525,53	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	1 027,14	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	204,74	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	689,47	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	645,85	
D	F	34.01 - Electricité	011	60612	VIALIS	331,83	
D	F	34.02 - Gaz	011	60621	VIALIS	1 416,06	1 435,94
D	F	34.02 - Gaz	011	60621	VIALIS	19,88	
D	F	34.03 - Eau	011	60611	COLMARIENNE DES EAUX	357,68	844,44
D	F	34.03 - Eau	011	60611	COLMARIENNE DES EAUX	89,68	
D	F	34.03 - Eau	011	60611	COLMARIENNE DES EAUX	109,34	
D	F	34.03 - Eau	011	60611	COLMARIENNE DES EAUX	287,74	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	ORY	15,98	1 758,43
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	UGAP recette des finances	312,96	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	UGAP recette des finances	198,00	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	UGAP recette des finances	200,16	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	ORY	5,38	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	UGAP recette des finances	74,88	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	ORY	6,45	

D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	ORY	62,40	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	UGAP recette des finances	122,04	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60631	PAREDES	691,92	
D	F	37.01 - Produits d'entretien	011	60632	ORY	68,26	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	60632	ORY	51,40	15 455,84
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	LAMBOLEY	23,50	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ORY	6,36	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ORY	- 19,98	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	LAMBOLEY	256,09	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	BERGER LEVRAULT	394,80	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	INMAC WSTORE	426,31	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	456,65	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	LYRECO	129,55	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	169,50	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	276,91	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	DSO PROCLASS	4 413,12	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	LAMBOLEY	82,80	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ORY	195,28	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	1 124,59	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	186,08	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ORY	19,98	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	BRUNEAU	796,28	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	INMAC WSTORE	29,45	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	509,04	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	1 775,20	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ORY	19,98	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	SMURFIT CARTONNAGE DE COLMAR	1 255,20	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ORY	2,05	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	INMAC WSTORE	51,72	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ORY	47,52	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	242,82	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	315,40	

D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	LYRECO	464,86	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	Ergo Santé	222,00	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	103,86	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	PITNEY BOWES DIRECT	183,00	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	116,26	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	BRAXMAIER	93,94	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ORY	16,80	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	UGAP recette des finances	298,58	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	ESIG	624,00	
D	F	38.01 - Petites fournitures de bureau	011	6064	INMAC WSTORE	94,94	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	393,23	44 815,52
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	35,00	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	715,60	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HAVAS VOYAGES	89,04	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FISCHER	24,06	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BAUMANN	13,06	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MEHESSEM	119,04	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	28,00	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ORY	39,70	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	DEL DEGAN	169,74	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	21,75	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	36,25	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	YAVUZ	24,65	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PLANCHE	45,80	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	26,05	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	VONTHRON	33,66	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	YAVUZ	42,40	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	98,40	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	30,25	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GARGOWITSCH	21,75	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	43,65	
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LEMAITRE	15,58	

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	14,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MULLER	12,19
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PLANCHE	285,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BERNARD	139,67
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BERNARD	1 204,08
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	TURRI	183,60
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	438,29
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	277,06
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ORY	20,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	47,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PLANCHE	100,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BERNARD	1 146,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GARGOWITSCH	43,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	13,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	15,13
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	EIDENSCHENCK	54,10
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	18,12
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KINDER	9,22
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PHILIPPE	20,29
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	199,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	46,21
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	32,10
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	18,15
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	41,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	13,03
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	41,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	20,83
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	AGOSTA	9,98
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	181,26
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	CHRISTE-SOULAGE	109,80
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ORY	37,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	YAVUZ	24,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PLANCHE	245,00

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHIRRER	18,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	29,80
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SERGENT	3,78
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	DEPECKER	378,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	214,28
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	30,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASSENFRATZ	17,96
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	47,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	43,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	47,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	113,07
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	92,79
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	262,33
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	17,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	DEPECKER	99,24
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	31,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCAVAZZA-GOBRON	15,62
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GBENOU	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	EIDENSCHENCK	30,27
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PRUD'HOMME	52,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	197,56
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ORY	4,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	43,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	122,73
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MENDOUGA	30,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCAVAZZA-GOBRON	15,62
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ERTLE	12,46
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BERNARD	156,54
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	113,74
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	240,43
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PLANCHE	29,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SINGH	10,25

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	20,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ABT	721,99
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	277,52
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STRICH	54,38
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCAVAZZA-GOBRON	15,62
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GBENOU	32,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LION	30,05
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	DEPECKER	880,44
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	1 316,76
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARTZLOFF	14,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HAGENMULLER	181,06
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	WELCKER	42,53
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	127,28
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ORY	37,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	30,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	43,37
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	YAVUZ	42,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HUGELIN	15,04
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	VIROULET	111,36
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	190,30
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SERRA	57,98
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	30,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SERRA	38,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	RINGENBACH	31,36
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	454,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LOSSER	5,95
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	15,13
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HUGELIN	17,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	YAVUZ	42,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	20,83
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	301,38

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	30,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	48,98
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	192,56
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	48,98
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	41,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	47,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	VOUSTAD	42,53
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GUILBAUD	6,64
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	111,51
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GOLLENTZ	12,80
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GASZTYCH	22,85
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	13,03
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHWEITZER	16,35
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SUTTER	17,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LORENTZ	17,30
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	35,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PLANCHE	27,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	241,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BIGEL	27,55
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHAEFER	83,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	342,54
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HAVAS VOYAGES	711,02
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FRANCK	24,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	27,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	15,13
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	14,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ABT	183,72
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	DEPECKER	481,12
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	VOUSTAD	42,53
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HAVAS VOYAGES	377,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	131,49
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHWEITZER	7,28

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	136,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	52,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STUDER	603,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	43,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	30,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	30,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	149,24
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MULLER	69,29
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GUILLOIS	178,28
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	NEFF	40,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STRICH	54,38
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	COLOMB	50,84
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	64,94
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	553,96
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	15,13
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GAVILLON	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STRICH	17,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BERNARD	178,37
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STRICH	54,38
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	VOVILIER	60,10
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	VOUSTAD	42,53
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARLY	8,91
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	RENAUD	33,87
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	28,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	13,03
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	88,15
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	30,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	26,05
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ZINDY	14,59
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LION	16,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	26,05
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SINGH	10,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GUILBAUD	14,35

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHIRRER	18,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	20,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCAVAZZA-GOBRON	20,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	24,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	RENDLER	4,99
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ORY	39,80
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	60,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	47,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BEAUDOUIN	57,79
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ERTLE	12,46
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	24,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PRUD'HOMME	15,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HUBER	27,96
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	TRIBOT	8,83
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	YAVUZ	24,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	108,35
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARLY	17,55
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GERUM	24,45
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASSENFRATZ	18,39
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	121,92
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	65,30
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARCHESE	17,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	AUBEPART	32,47
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MULLER	27,72
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	425,28
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	CANGEMI	20,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GAVILLON	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	30,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FAILLA	19,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	32,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GAVILLON	16,50

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	EHRET	147,60
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MULLER	41,57
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	154,55
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	28,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LATRA	63,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FISCHER	24,06
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	135,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ORY	11,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	JUNCKER	17,47
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	DIABIRA	43,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GBENOU	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	101,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	NEFF	48,45
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	80,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	214,68
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BAUMANN	24,27
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FISCHER	10,94
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GARGOWITSCH	32,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HUBER	10,99
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCAVAZZA-GOBRON	35,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	32,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARTIN	158,79
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KALLMEYER	81,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SERRA	39,81
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	47,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KRASEMANN	16,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHWEITZER	16,35
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GARGOWITSCH	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GAVILLON	25,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	62,48
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PARRIAUX	26,82

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROLLET	31,24
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	DEPECKER	1 197,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BIGEL	18,37
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BOHRHAUER	54,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GIETHLEN	101,68
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	17,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	28,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BOHRER	11,33
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SINGH	10,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	440,68
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ORY	- 37,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARTZLOFF	352,64
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	24,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BOHRHAUER	50,02
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STRICH	54,38
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STUDER	225,56
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCAVAZZA-GOBRON	45,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	Union Départemental CGT	99,92
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	41,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	7,80
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ZINDY	21,89
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BERNARD	125,26
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHWEITZER	25,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BERNARD	165,48
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LION	45,08
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHAAF	46,72
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	173,76
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LION	46,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KALLMEYER	283,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHMITT	72,96
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GAVILLON	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARTIN	1 088,83
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	13,75

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SINGH	10,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	41,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	TURRI	143,10
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BRUNSTEIN	67,24
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BRAXMAIER	62,59
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHMINCK	87,82
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	185,34
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	AH-TOY	53,46
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	67,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BRUZZI	37,15
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	29,92
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GBENOU	65,26
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LAHSOK	414,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GAVILLON	25,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BOYER	39,68
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	1 089,61
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LIBMAN	29,03
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LORENTZ	11,39
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARLY	43,56
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PARIAT	9,47
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PRUD'HOMME	110,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STUDER	488,24
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	21,73
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PRUD'HOMME	131,30
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HACQUARD	249,34
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	13,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	TURRI	91,80
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MARGERIE	57,42
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHAAF	30,72
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	352,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LAMBOLEZ	1,54
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	THOMAS	932,00

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCAVAZZA-GOBRON	15,62
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	64,94
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHOENFELDER	34,43
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	481,30
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	32,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	TURRI	45,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FOECHTERLE	26,08
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GBENOU	32,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	40,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	67,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SERRA	99,91
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	48,98
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENY	51,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HAGENMULLER	72,82
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	13,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PRUD'HOMME	204,30
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	26,05
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BALL	75,96
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	IBIS Dijon	286,95
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LORENTZ	19,93
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	665,69
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HAVAS VOYAGES	- 72,32
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	20,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BOYER	39,68
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ENTZMANN	19,39
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	NEFF	134,15
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	CLOR	19,35
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LION	46,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GUILBAUD	34,36
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FLORENTINO DA FONSECA	34,60
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LION	46,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BERNARD	521,26

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	49,48
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GAVILLON	25,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ROUSSIAUX	58,46
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PLANCHE	262,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PLANCHE	14,80
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FONTAINE	65,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SCHERRER	166,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	24,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	47,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LION	30,05
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KIRNER	72,19
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	MULLER	41,57
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	20,83
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GBENOU	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	Hôtel les Lauréades	42,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	43,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	20,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	ARNOLD-HELL	35,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	15,13
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	CRASSOUS	40,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BOHRHAUER	164,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STUDER	648,28
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SIEGEL	50,13
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FRANTZ	13,32
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PHILIPPE	8,64
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	13,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	106,02
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	WURTZ	181,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	NEFF	13,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BINDLER	33,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FRANCK	22,77
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	47,18
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	KUENTZ	30,25

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HARTMANN	34,56
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	SPANG	13,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HECTOR	41,65
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	48,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LAMBERTI	41,60
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	STUDER	329,99
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	OURY	50,28
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GEIGER	72,82
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	REBOURG	35,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	WURTZ	39,20
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	LANTERI	61,83
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PARIAT	9,47
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	BALDASSI	73,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	PARIAT	9,47
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	FRANTZ	13,32
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	HASANI	16,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	011	6251	GBENOU	21,75
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	LEFEVRE	26,73
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	GUTH	61,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	POUGET-VITALE	9,68
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	GLESS	44,91
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DEMAILLY	48,38
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	JORDAN-SELVA	61,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	AH-TOY	23,85
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MAILLARD	54,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SERRA	19,33
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SPRINGINSFELD	202,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SCHULLER	12,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SCHIELIN	67,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SCHULLER	12,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	JACQUEY	19,44
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SENGLER-WALTZ	35,67
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MAILLARD	54,00

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SERRA	38,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	TURRI	47,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	GREILSAMMER	34,93
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	BREITEL Michel DOCTEUR	67,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SCHULLER	12,63
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SCHULLER	25,26
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	FREUDENBERGER	56,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	GREILSAMMER	34,93
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MAILLARD	54,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SENGLER-WALTZ	35,67
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MIKEC	70,44
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SERRA	38,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MERRI	123,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SCHIELIN	67,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312		0,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DUSSOURD	- 29,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SERRA	19,33
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	PERETTI	20,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	HUBER	61,99
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SPRINGINSFELD	67,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	FREUDENBERGER	56,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DURR	8,77
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SENGLER-WALTZ	35,67
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MOUNTASSIR	220,74
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SERRA	57,98
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	ZINDY	7,30
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DOMERGUE	45,92
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DUSSOURD	32,49
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DUSSOURD	32,49
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DURR	16,58
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DUSSOURD	29,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	BREITEL Michel DOCTEUR	67,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	AH-TOY	23,85

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DURR	22,21
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SCHULLER	18,69
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	FREUDENBERGER	56,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	ZINDY	10,02
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	KARST	18,94
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	LEFEVRE	26,73
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DUSSOURD	29,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	ZINDY	9,41
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SERRA	38,66
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	KARST	16,96
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	VIROULET	35,84
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MOUNTASSIR	25,15
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MERRI	61,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	VIROULET	24,90
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	TURRI	95,40
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SERRA	57,99
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MAILLARD	54,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SCHULLER	9,27
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MOUNTASSIR	25,15
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DUSSOURD	29,88
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	MAILLARD	45,00
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	TURRI	47,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	PILLAUD	43,46
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DUSSOURD	59,76
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	BREITEL Michel DOCTEUR	67,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	ZINDY	9,98
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	BREITEL Michel DOCTEUR	67,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	HERAUD	130,38
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	BRUNSTEIN	263,25
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	BREITEL Michel DOCTEUR	67,50
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	TURRI	47,70
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	SENGLER-WALTZ	35,67
D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	DUSSOURD	29,88

D	F	60.01 - Transports ferroviaires des personnes	65	65312	BREITEL Michel DOCTEUR	62,10	
D	F	61.09 - Déménagement et garde-meubles	011	6241	AXAL	7 944,24	15 531,84
D	F	61.09 - Déménagement et garde-meubles	011	6241	AXAL	552,00	
D	F	61.09 - Déménagement et garde-meubles	011	6241	AXAL	492,00	
D	F	61.09 - Déménagement et garde-meubles	011	6241	AXAL	355,20	
D	F	61.09 - Déménagement et garde-meubles	011	6241	AXAL	6 188,40	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	653,76	8 283,36
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	633,43	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	1 320,02	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	629,87	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	625,04	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	645,72	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	629,28	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	651,95	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	626,70	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	621,83	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	619,80	
D	F	63.01 - Services de téléphonie fixe	011	6262	ECS européenne decommunication e	625,96	
D	F	63.03 - Services de réseaux de transmission de données	011	6262	VIALIS	162,00	4 105,68
D	F	63.03 - Services de réseaux de transmission de données	011	6262	VIALIS	421,20	
D	F	63.03 - Services de réseaux de transmission de données	011	6262	DOCAPOST FAST	1 191,54	
D	F	63.03 - Services de réseaux de transmission de données	011	6262	VIALIS	486,00	
D	F	63.03 - Services de réseaux de transmission de données	011	6262	DOCAPOST FAST	1 324,80	
D	F	63.03 - Services de réseaux de transmission de données	011	6262	VIALIS	188,94	
D	F	63.03 - Services de réseaux de transmission de données	011	6262	DOCAPOST FAST	331,20	
D	F	63.04 - Maintenance des matériels de téléphonie	011	6156	ECS européenne decommunication e	1 143,46	2 286,92
D	F	63.04 - Maintenance des matériels de téléphonie	011	6156	ECS européenne decommunication e	1 143,46	
D	F	64.03 - Personnalisation de documents	011	6236	EXATECH	997,56	997,56

D	F	65.09 - Activité de conseil en assurance	011	62268	RISK PARTENAIRES	1 620,00	22 812,00
D	F	65.09 - Activité de conseil en assurance	011	62268	LECOEUR Chrystelle	1 800,00	
D	F	65.09 - Activité de conseil en assurance	011	62268	RISK PARTENAIRES	3 930,00	
D	F	65.09 - Activité de conseil en assurance	011	62268	RISK PARTENAIRES	2 808,00	
D	F	65.09 - Activité de conseil en assurance	011	62268	RISK PARTENAIRES	4 794,00	
D	F	65.09 - Activité de conseil en assurance	011	62268	RISK PARTENAIRES	3 930,00	
D	F	65.09 - Activité de conseil en assurance	011	62268	RISK PARTENAIRES	3 930,00	
D	F	66.03 - Autres services d'auxiliaires financiers	011	6234	FNAC	4 420,00	4 420,00
D	F	67.05 - Achat et développement de logiciels	65	65811	BERGER LEVRAULT	7 258,84	
D	F	67.05 - Achat et développement de logiciels	65	65811	ARKETEAM	5 142,66	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	ARKETEAM	2 520,00	49 970,89
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	Kelio SAS	4 419,26	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	GIP Informatique	7 392,53	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	ARKETEAM	480,00	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	ARKETEAM	960,00	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	BERGER LEVRAULT	534,00	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	GIP Informatique	4 928,35	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	BERGER LEVRAULT	1 602,00	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	Le Sphinx	3 420,00	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	Publigo	2 196,00	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	ARKETEAM	1 680,00	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	CEGAPE	1 990,02	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	IVANTI France	1 407,08	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	BERGER LEVRAULT	776,71	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	BERGER LEVRAULT	308,21	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	ARKETEAM	1 542,66	
D	F	67.06 - Maintenance de logiciels	011	6156	BERGER LEVRAULT	13 814,07	
D	F	67.07 - Traitements informatiques	011	6156	ESIG	1 836,00	2 706,95

D	F	67.07 - Traitements informatiques	011	6188	MEURTHE ET MOSELLE CDG DE	870,95	
D	F	67.10 - Maintenance de gros ordinateurs	011	6156	S2S Legrand Energies Solutions	2 295,94	4 465,54
D	F	67.10 - Maintenance de gros ordinateurs	011	6156	LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS	2 169,60	
D	F	68.02 - Service restauration	011	6234	HOTEL EUROPE	4 066,40	6 264,40
D	F	68.02 - Service restauration	011	6234	ROECKEL	126,60	
D	F	68.02 - Service restauration	011	6234	HOTEL EUROPE	1 070,40	
D	F	68.02 - Service restauration	011	6234	Le Comptoir	1 001,00	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	BigLittle	525,00	7 715,87
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	MAISON THOMAS	381,70	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	104,80	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	28,00	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	112,88	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	MAISON THOMAS	3 032,70	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Maud et Antonin	70,84	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	87,12	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	MAISON THOMAS	618,20	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Herrscher Michel	704,00	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	10,08	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Herrscher Michel	439,04	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Herrscher Michel	705,46	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	72,00	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	6,80	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	96,00	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	10,16	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Herrscher Michel	469,99	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	MAISON THOMAS	212,30	
D	F	68.03 - Service traiteur	011	6234	Boulangerie Béatrice et Stéphane	28,80	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	Securitas Technology	272,39	5 618,89
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	Securitas Technology	272,39	

D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	Securitas Technology	272,39	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	111,29	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	263,03	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	691,43	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	Securitas Technology	272,39	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	743,03	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	374,32	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	Securitas Technology	272,39	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	797,13	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	272,39	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	111,29	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	Securitas Technology	630,00	
D	F	69.01 - Surveillance d'immeubles	011	6156	STANLEY	263,03	
D	F	70.01 - Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation	011	6227	WEIBEL huissiers de justice	664,38	4 884,21
D	F	70.01 - Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation	011	6228	PETITE COURONNE CIG	1 225,00	
D	F	70.01 - Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation	011	6228	GRANDE COURONNE CIG	625,00	
D	F	70.01 - Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation	011	6228	CDG du Doubs	551,15	
D	F	70.01 - Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation	011	6228	PETITE COURONNE CIG	729,16	
D	F	70.01 - Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation	011	6228	CDG ILLE ET VILAINE	555,55	
D	F	70.01 - Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation	011	6228	CDG ILLE ET VILAINE	416,66	
D	F	70.01 - Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation	011	6228	Huissiers de justice associés	117,31	
D	F	72.02 - Campagnes de communication	011	6231	JOURNAUX OFFICIELS	324,00	5 789,00
D	F	72.02 - Campagnes de communication	011	6231	AP Média	660,00	
D	F	72.02 - Campagnes de communication	011	6231	Samu Magazine	1 716,00	
D	F	72.02 - Campagnes de communication	011	6231	JOURNAUX OFFICIELS	648,00	
D	F	72.02 - Campagnes de communication	011	6231	JOURNAUX OFFICIELS	1 188,00	
D	F	72.02 - Campagnes de communication	011	6231	JOURNAUX OFFICIELS	324,00	
D	F	72.02 - Campagnes de communication	011	6231	JOURNAUX OFFICIELS	864,00	
D	F	72.02 - Campagnes de communication	011	6231	ASS DES ARCHIVISTES FRANCAIS	65,00	
D	F	72.05 - Réalisation de stands	011	6185	AP Média	2 700,00	2 700,00

D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	602,71	10 399,87
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	547,92	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	1 013,65	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	630,11	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	520,52	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	547,92	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	Regionettoyage	468,00	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	2 041,82	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	1 890,33	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	547,92	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	493,13	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	575,32	
D	F	73.01 - Nettoyage courant des locaux	011	6283	SAMSIC SAS II	520,52	
D	F	73.07 - Dératisation, désinsectisation	011	611	NOCEO	861,12	861,12
D	F	73.08 - Nettoyage de véhicules	011	61551	Grand Est Clean	408,00	408,00
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	480,00	54 107,74
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	3 980,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	THOMAS	1 500,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	CNFPT PARIS	185,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	798,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	Fondation Le Phare	500,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	3 920,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	2 472,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	Société de Médecine et Santé au	306,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	MINTIKA	480,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	1 788,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ARCHIVISTES FRANCAIS FORMATION	200,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	2 050,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	3 920,00	

D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	Association des Maires 68	200,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	CEGAPE	700,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	SERDA	1 320,50	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	CEGAPE	1 150,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	CFPRO68 SAS	1 140,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ARCHIVISTES FRANCAIS FORMATION	800,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	2 040,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	Fondation Le Phare	200,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	798,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	IME Conseil	4 460,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	CEGAPE	750,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	UHA UNIVERSITE HTE ALSACE	950,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	CFPRO68 SAS	1 080,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	COMUNDI	1 740,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	Idéal connaissances	2 864,16	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	Union Départemental CGT	1 594,08	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	CF2ID	700,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	Idéal connaissances	3 744,00	
D	F	78.05 - Formation professionnelle continue	011	6184	ADIAJ	5 298,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	3 055,68	87 288,61
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	SCI Boulevard de Metz	3 181,30	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	CHAMBRE AGRICULTURE D'ALSACE	578,40	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	Saint Leon Fabrique de l Eglise	760,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AEP SAINT JOSEPH	740,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	Saint Leon Fabrique de l Eglise	760,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	HUTTENHEIM MAIRIE DE	2 000,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	SCI Boulevard de Metz	10 739,20	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	Saint Leon Fabrique de l Eglise	1 340,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AEP SAINT JOSEPH	740,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	CCI de Saône -Doubs	4 815,12	

D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	COLMAR EXPO	12 808,98	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	WETTOLSHEIM COMMUNE DE	53,50	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	1 131,84	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	SCI Boulevard de Metz	8 348,58	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AEP SAINT JOSEPH	1 770,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	ILLZACH VILLE DE	441,83	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	1 008,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AEP SAINT JOSEPH	1 640,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	3 055,68	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	SCI Boulevard de Metz	3 181,30	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	WETTOLSHEIM COMMUNE DE	3 850,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	BARTENHEIM COMMUNE DE	530,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	Saint Leon Fabrique de l Eglise	520,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	SCI Boulevard de Metz	6 362,60	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	SCI Boulevard de Metz	6 362,60	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	Saint Leon Fabrique de l Eglise	760,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AEP SAINT JOSEPH	2 220,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	HUTTENHEIM MAIRIE DE	2 000,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AXAL	216,00	
D	F	79.01 - Locations de biens immobiliers	011	6132	AEP SAINT JOSEPH	590,00	
D	F	80.03 - Essais et analyses en vue de la délivrance d'une attestation	011	6156	BCM	177,20	177,20
D	F	81.01 - Maintenance des véhicules	011	61551	Friederich Ernest Garage	115,14	2 651,82
D	F	81.01 - Maintenance des véhicules	011	61551	Friederich Ernest Garage	318,92	
D	F	81.01 - Maintenance des véhicules	011	61551	Friederich Ernest Garage	194,41	
D	F	81.01 - Maintenance des véhicules	011	61551	Friederich Ernest Garage	586,91	

D	F	81.01 - Maintenance des véhicules	011	61551	Friederich Ernest Garage	954,00	
D	F	81.01 - Maintenance des véhicules	011	61551	Friederich Ernest Garage	482,44	
D	F	81.11 - Maintenance de machines d'usage général	011	6156	SCHIELE	671,71	2 472,91
D	F	81.11 - Maintenance de machines d'usage général	011	6156	SCHIELE	79,20	
D	F	81.11 - Maintenance de machines d'usage général	011	6156	SCHIELE	1 722,00	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	3,72	10 247,74
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	3,16	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	1 244,65	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	706,40	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	331,69	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	PITNEY BOWES DIRECT	731,10	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	938,39	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	535,62	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	26,16	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	1 279,76	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	1 724,94	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	1 115,40	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	329,33	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	266,01	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	325,86	
D	F	81.16 - Maintenance des machines de bureau	011	6156	DYCTAL SAS	685,55	
D	F	81.26 - Maintenance des matériels de chauffage	011	6156	ENGIE COFELY	561,13	561,13
D	F	81.27 - Maintenance de matériels sanitaires	011	615221	STREHL ASSAINISSEMENT	756,00	756,00
D	F	81.28 - Maintenance d'installation de levage	011	6156	SCHINDLER	331,49	3 491,76
D	F	81.28 - Maintenance d'installation de levage	011	6156	SCHINDLER	331,49	
D	F	81.28 - Maintenance d'installation de levage	011	6156	SCHINDLER	331,49	
D	F	81.28 - Maintenance d'installation de levage	011	6156	SCHINDLER	541,45	
D	F	81.28 - Maintenance d'installation de levage	011	6156	SCHINDLER	541,45	

D	F	81.28 - Maintenance d'installation de levage	011	6156	SCHINDLER	872,94	
D	F	81.28 - Maintenance d'installation de levage	011	6156	SCHINDLER	541,45	
D	F	81.29 - Maintenance d'installations et d'équipements de protection	011	6156	CARON SECURITE	467,98	467,98
D	F	81.44 - Maintenance des moyens électriques	011	61521	CLEMESSY	190,97	190,97
D	F	84.02 - Maintenance des espaces verts	011	615221	MARIE PIRE ASSOCIATION	492,00	492,00

Investissement

D	I	17.08 - Peintures	23	2318	MSP Peinture	- 0,03	15 983,19
D	I	17.08 - Peintures	23	2318	MSP Peinture	10 274,37	
D	I	17.08 - Peintures	23	2318	MSP Peinture	5 708,85	
D	I	22. 05 - Equipements de téléphonie	21	2185	INMAC WSTORE	2 711,06	3 277,82
D	I	22. 05 - Equipements de téléphonie	21	2185	INMAC WSTORE	566,76	
D	I	25.04 - Plans et tables	21	21848	MANUTAN	696,00	696,00
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	3 185,17	100 820,08
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Buecher et fils	- 9 208,58	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	7 785,24	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Nicolas couverture	- 2 701,48	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	- 9 734,59	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	3 188,21	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Nicolas couverture	6 546,38	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Buecher et fils	27 626,12	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Nicolas couverture	2 701,48	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	10 904,28	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	- 3 188,21	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	LACROIX MENUISERIE SAS	19 803,51	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Buecher et fils	9 208,58	

D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	3 188,21	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Menuiserie P. Brey	5 492,52	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	LACROIX MENUISERIE SAS	7 942,72	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	9 734,59	
D	I	31.01 - Matériaux de construction	23	2318	Bois et Techniques SAS	8 345,93	
D	I	31.02 - Equipements pour la construction	23	2318	Giamberini & Guy SARL	23 184,38	36 060,32
D	I	31.02 - Equipements pour la construction	23	2318	Multisols SARL	321,98	
D	I	31.02 - Equipements pour la construction	23	2318	Giamberini & Guy SARL	8 209,84	
D	I	31.02 - Equipements pour la construction	23	2318	Multisols SARL	4 028,11	
D	I	31.02 - Equipements pour la construction	23	2318	Multisols SARL	316,01	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	29 694,78	190 064,51
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	8 866,13	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	19 683,71	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	15 652,86	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	29 682,90	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	- 19 683,71	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	36 506,98	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	19 683,71	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	27 044,11	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	2318	Liebermann SAS	1 995,38	
D	I	32.01 - Chauffage et climatisation	23	238	Liebermann SAS	20 937,66	
D	I	33. 02 - Equipements électriques	23	2318	Parelec SAS	68 770,34	114 504,39
D	I	33.02 - Equipements électriques	23	2318	Parelec SAS	- 45 734,05	
D	I	33.02 - Equipements électriques	23	2318	Parelec SAS	45 734,05	
D	I	33.02 - Equipements électriques	23	2318	Parelec SAS	45 734,05	
D	I	35.04 - Ascenseur, Monte-charge	23	2318	AEF	16 118,10	16 118,10
D	I	36.02 - Micro-ordinateurs et stations de travail	21	21838	ESIG	9 853,20	9 853,20

D	I	36.06 - Equipement de réseau informatique	21	2158	Kelio SAS	7 972,80	12 454,80
D	I	36.06 - Equipement de réseau informatique	21	2158	Kelio SAS	4 482,00	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	IVANTI France	782,00	12 401,50
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ARKETEAM	4 800,00	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ECS européenne decommunication e	4 320,00	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ADEO INFORMATIQUE	5 160,00	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ESIG	- 16 480,99	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ARKETEAM	6 900,00	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ESIG	7 029,00	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ADEO INFORMATIQUE	355,20	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ARKETEAM	5 040,00	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ARKETEAM	4 800,00	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ESIG	16 480,99	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ADEO INFORMATIQUE	9 097,99	
D	I	67.05 - Achat et développement de logicels	20	2051	ARKETEAM	1 680,00	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	DEKRA	702,00	48 595,19
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BADER architecture	2 534,47	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	WEST bureau d'études	936,68	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BADER architecture	2 534,47	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	bureau veritas construction	404,40	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	CEDER agence d'architecture	159,84	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	DEKRA	702,00	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BADER architecture	2 534,47	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BEER bureau d'études	579,31	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	VIALIS	7 065,17	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BEER bureau d'études	579,31	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BEER bureau d'études	2 126,63	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BADER architecture	2 236,30	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BEER bureau d'études	579,31	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	WEST bureau d'études	936,68	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	WEST bureau d'études	936,68	

D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	DEKRA	702,00	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BADER architecture	2 534,47	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	CEDER agence d'architecture	181,15	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	CEDER agence d'architecture	181,15	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	CEDER agence d'architecture	181,15	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BEER bureau d'études	579,31	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	WEST bureau d'études	936,68	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	CEDER agence d'architecture	181,15	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	APAVE	1 086,00	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	bureau veritas construction	404,40	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	WEST bureau d'études	936,67	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BADER architecture	5 741,59	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	bureau veritas construction	404,40	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	APAVE	858,00	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BEER bureau d'études	579,30	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	DEKRA	702,00	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	WEST bureau d'études	936,68	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	WEST bureau d'études	826,49	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	bureau veritas construction	404,40	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BEER bureau d'études	579,31	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	CEDER agence d'architecture	181,15	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	DEKRA	810,00	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	bureau veritas construction	404,40	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	CEDER agence d'architecture	181,15	
D	I	71.01 - Maitrise d'œuvre	23	2318	BADER architecture	2 534,47	
D	I	74.05 - Déchets autres que ménagers	23	2318	GFC Four Construction	38 205,84	105 800,42
D	I	74.05 - Déchets autres que ménagers	23	2318	GCM Démolition SAS	22 796,68	
D	I	74.05 - Déchets autres que ménagers	23	2318	GFC Four Construction	15 007,20	
D	I	74.05 - Déchets autres que ménagers	23	2318	GFC Four Construction	4 459,32	
D	I	74.05 - Déchets autres que ménagers	23	2318	GCM Démolition SAS	13 325,82	
D	I	74.05 - Déchets autres que ménagers	23	2318	GFC Four Construction	12 005,56	

D	I	90.01 - Démollition	23	2318	Lutringer Sillon	2 834,74	17 876,09
D	I	90.01 - Démollition	23	2318	Lutringer Sillon	2 288,48	
D	I	90.01 - Démollition	23	2318	Lutringer Sillon	5 064,54	
D	I	90.01 - Démollition	23	2318	Lutringer Sillon	2 389,37	
D	I	90.01 - Démollition	23	2318	Lutringer Sillon	5 298,96	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 16 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 14 (titulaires et suppléants)
Procurations : 10

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 10 : **Divers**

Il n'est proposé aucun point divers à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 09 avril 2024

Le Président,

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :
- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point_10

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T11-25-26.01 (MI252267121)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240411-Point_10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Divers

Date de décision : 11/04/2024

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20240326_point_10.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **11/04/24** à **11:25**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Transmis	Date **11/04/24** à **11:25**	Par **ORY-SCHWARTZ Béatrice**
Accusé de réception	Date **11/04/24** à **11:30**	